



Rapport annuel
BILAN ET PERSPECTIVES
DE L'ACTION DU CONSEIL
2016

JUILLET 2017



SA MAJESTÉ LE ROI MOHAMMED VI
QUE DIEU L'ASSISTE



EXTRAITS DES DISCOURS ROYAUX RELATIFS AUX THÉMATIQUES DE L'ÉDUCATION ET DE LA FORMATION

« Pour donner une impulsion au secteur de l'éducation et de l'enseignement, avec ce que cela implique en termes de partenariat et d'engagement responsable, il faut activer la mise en œuvre des dispositions de la Constitution, relatives au nouveau Conseil Supérieur de l'Éducation, de la Formation et de la Recherche Scientifique. Cette instance se doit d'apporter son concours pour pouvoir aborder avec succès ce tournant essentiel et décisif non seulement pour l'avenir des jeunes, mais aussi pour le devenir du Maroc en tant que pays et en tant que nation. »

EXTRAIT DU DISCOURS ROYAL

à l'occasion de la commémoration de la Révolution du Roi et du Peuple pour l'année 2012

« Dans ce cadre, Nous appelons le Conseil supérieur de l'éducation, de la formation et de la recherche scientifique à reconsidérer la vision et le contenu de la réforme, ainsi que les approches suivies en la matière, notamment en se penchant sur les questions substantielles que Nous avons définies dans le Discours du 20 août de l'année dernière.

Nous en citons plus particulièrement la recherche d'une solution à la problématique des langues d'enseignement, le dépassement des divergences idéologiques qui entravent la réforme et l'adoption de programmes et de curriculums adaptés aux exigences du développement et du marché de l'emploi. »

EXTRAIT DU DISCOURS ROYAL

à l'ouverture de la première session de la quatrième année du 9^{ème} mandat législatif pour l'année 2014

« ...Nous n'avons de cesse de plaider pour une réforme substantielle de ce secteur vital, de sorte à réhabiliter l'école marocaine et à la rendre apte à remplir comme il se doit la mission qui est la sienne en matière d'éducation et de développement. Aussi avons-Nous confié au Conseil Supérieur de l'Éducation, de la Formation et de la Recherche scientifique le soin d'évaluer l'état d'exécution de la Charte nationale de l'éducation et de la formation, et de dégager une vision stratégique globale pour la réforme du système éducatif dans notre pays.

...

En outre, Nous appelons à l'élaboration de cette réforme dans le cadre d'un contrat national contraignant, et ce, à travers l'adoption d'une loi-cadre cernant la vision à long terme et mettant fin à l'interminable cercle vicieux de la réforme de la réforme. »

EXTRAIT DU DISCOURS DU TRÔNE

pour l'année 2015

Sommaire

Cadre référentiel, contexte et objectifs	11
Partie I : Bilan des activités du Conseil	17
I. Fonctionnement et travaux de l'Assemblée générale et des instances dérivées	19
1. L'Assemblée générale.....	19
2. Le Bureau du Conseil.....	20
3. Les Commissions permanentes.....	20
4. Les Groupes spéciaux de travail.....	23
II. La mission consultative	26
Avis du Conseil sur le projet de loi-cadre relative au système de l'éducation, de la formation et de la recherche scientifique.....	26
III. La mission d'évaluation	29
1. Programme National d'Evaluation des Acquis des élèves en 2016.....	30
2. Atlas territorial des disparités en matière d'éducation.....	35
3. Evaluation de l'impact de l'enseignement de la langue arabe sur l'acquisition de la langue et de la culture au sein de la communauté marocaine expatriée.....	37
4. Evaluation des Centres d'études doctorales.....	38
5. Evaluation des Facultés polyvalentes.....	38
6. Projets en cours de réalisation par l'INE.....	39
IV. La mission de proposition	42
1. Rapport sur l'éducation aux valeurs dans le système éducatif.....	43
2. Travaux préparatoires pour un projet d'étude sur les technologies numériques dans le système éducatif.....	46
V. Travaux d'étude, de recherche, de veille et d'innovation	47
1. Appui, suivi et accompagnement des travaux d'expertise interne et externe.....	47
2. Etudes et recherches accomplies par les experts dans le cadre des travaux du Colloque national sur le thème : « La mise à niveau des métiers de l'éducation, de la formation et de la recherche scientifique : pilier de la réforme éducative ».....	47
3. Projets et études réalisés par le Pôle Etudes.....	48
4. Veille et innovation.....	48

VI. Manifestations publiques	48
VII. Elaboration d'une stratégie intégrée pour la communication	50
VIII. Système d'information	52
IX. Coopération nationale et internationale	53
1. Sur le plan national.....	53
2. Sur le plan international.....	54
3. Partenariat au service des missions d'évaluation du Conseil.....	54
X. Documentation, publication et traduction	54
XI. Gestion et développement des ressources support pour les missions du Conseil	55
Partie II : Perspectives d'action	59
I. Projets relatifs aux activités de l'Assemblée générale et des instances qui en dérivent	59
II. Projets d'évaluation du système éducatif programmés par l'Instance Nationale d'Evaluation, auprès du Conseil, inscrits notamment dans le cadre des évaluations d'accompagnement de la mise en œuvre de la Vision stratégique 2015-2030	60
III. Projets d'études, de recherches, de veille et d'innovation	61
IV. Projets pour le système d'information	61
V. Projets de communication	61
VI. Manifestations publiques	62
VII. Projets de coopération	63
VIII. Projets de documentation, de publication et de traduction	64
Enseignements capitalisés et nouveaux défis	67
I. Enseignements du bilan du mi-mandat	67
II. 2017 : l'année des défis et des enjeux déterminants	68



CADRE REFERENTIEL, CONTEXTE ET OBJECTIFS

CADRE REFERENTIEL, CONTEXTE ET OBJECTIFS

L'élaboration du rapport annuel sur le bilan et les perspectives d'action du Conseil supérieur de l'éducation, de la formation et de la recherche scientifique (désigné infra par le terme « Le Conseil »), au titre de l'année 2016, se réfère aux dispositions ci-dessous :

- L'article 160 de la Constitution qui stipule que « les institutions et organismes de bonne gouvernance sont tenus de présenter un rapport d'activités au moins une fois par an, lequel fera l'objet d'un débat au parlement » ;
- L'article 5 de la loi portant création du Conseil qui stipule « l'élaboration d'un rapport sur le bilan et les perspectives d'action du Conseil, lequel sera soumis par le président du Conseil à Sa Majesté le Roi, et adressé au Chef du gouvernement et au président de la Chambre des Représentants, au président de la Chambre des Conseillers. Ledit rapport fera l'objet d'un débat au parlement avant d'être publié au Journal Officiel » ;
- L'article 79 du Règlement intérieur du Conseil qui stipule que ledit Rapport « devra comporter le bilan des différentes actions du Conseil ainsi que ses travaux entrant dans le cadre de ses missions de consultation, d'évaluation et de proposition, outre les principaux axes de ses perspectives d'action en relation avec ses champs de compétence » ;
- Le programme d'action du Conseil pour les années 2016 et 2017 tel qu'approuvé par sa 8^{ème} session tenue le 21 décembre 2015 ;

- Les perspectives d'action, les défis et les enjeux contenus dans le précédent rapport annuel du Conseil, au titre de l'année 2015 ;
- Les rapports thématiques spécifiques aux travaux de chacune des instances ou structures du Conseil ayant fait l'objet d'un rapport spécifique.

Le présent rapport constitue un document de référence qui présente une synthèse des réalisations de cette institution constitutionnelle ainsi qu'un exposé des projets et actions en cours de réalisation. Il est entendu que le bilan d'activités couvre les actions réalisées et adoptées courant 2016, alors que les perspectives couvrent à la fois les actions en cours de finalisation et de validation courant 2017, ainsi que les actions dont les travaux préparatoires ont été entamés en 2016 et dont la mise en œuvre se poursuivra jusqu'en 2017 ou 2018.

Le document obéit à une logique systémique : à partir des réalisations des missions du Conseil, sous l'angle de leurs complémentarités et de leurs convergences, déclinées sous forme de programmes d'action au titre des années 2016-2017, le rapport privilégie une vision globale et stratégique. La méthodologie analytique mise en œuvre, tout en prenant en compte les continuités temporelles nécessaires à la réalisation des projets, vise à refléter globalement la dynamique dans laquelle est engagé le Conseil. L'institution est, ainsi, passée de la mise en place des fondations à celle de la professionnalisation de son action. Un parti-pris destiné à consacrer le statut constitutionnel du Conseil et

à lui donner un nouveau souffle en tant qu'instance consultative assumant des missions d'évaluation, de proposition et de prospective stratégique dans tous les domaines intéressant l'éducation, la formation et la recherche scientifique.

La finalité du rapport consiste à mettre en exergue la valeur ajoutée du Conseil à travers ses réalisations et ses projets d'actions au service de l'école marocaine et sa contribution à sa réforme pour en faire une école de l'équité, de la qualité et de la promotion de l'individu et de la société.

Le moment de l'élaboration du rapport constitue une précieuse opportunité pour souligner les acquis et les points forts en vue d'œuvrer pour leur consolidation et leur développement. C'est également l'occasion de pointer les lacunes et les insuffisances en vue d'y remédier et de les surmonter.

Cette opportunité permet, en outre, de prendre conscience des défis qu'il s'agit de relever à travers une programmation pertinente des projets d'avenir, consciente des contraintes du présent mais volontariste en matière de résolution des problèmes.

Le présent rapport est le deuxième du genre se situant à mi-parcours du mandat Conseil. La précédente livraison, après avoir exposé la mise en place des organes de délibération ainsi que celles de l'évaluation, des études, de la recherche, de la prospective et de la gouvernance de l'institution, a été notamment marquée par la présentation de la Vision stratégique en tant que feuille de route pour la réforme du système éducatif dans notre pays, à l'horizon 2030. En préalable à ce chantier stratégique, le Conseil avait élaboré le rapport de synthèse sur le thème de : « Mise en œuvre de la Charte

nationale pour l'éducation-formation 2000-2013 : acquis, déficits et défis ». Diverses autres activités du Conseil ont alimenté le précédent rapport. Elles ont porté sur des missions de consultation, d'évaluation ou de proposition, notamment l'avis du Conseil relatif au projet de loi portant complément et modification de la loi 01.00, relative à l'enseignement supérieur.

La parution du présent rapport intervient, par ailleurs, dans des circonstances particulières :

- La première est la coïncidence de la finalisation du présent rapport avec le mi-mandat du Conseil, une échéance que l'institution considère comme un moment de réflexion interne afin d'évaluer le parcours de son action et de rattraper les lacunes et les insuffisances, d'améliorer les conditions de travail et de promouvoir la qualité du rendement, notamment après la restructuration des organes du Conseil et l'affectation des attributions et des responsabilités sur la base des règles démocratiques en vigueur ;
- Le deuxième élément contextuel se rapporte aux premières démarches du gouvernement en matière de mise en place des dispositions visant la mise en œuvre de la Vision stratégique de la réforme, notamment sur le plan juridique, ainsi qu'en matière d'identification des priorités, des projets et des dispositions applicatives ;
- Le troisième élément de contexte se manifeste dans la préoccupation sans cesse grandissante de la société envers l'école, ses dysfonctionnements et ses perspectives d'avenir. Cet intérêt constitue en soi

un indicateur de la possibilité de construire une forte mobilisation sociale en faveur du changement éducatif escompté ;

- Le quatrième élément est la convergence des volontés de l'Etat et de la société, ainsi que celle des différents acteurs concernés par la question éducative, autour de l'objectif qui consiste à permettre à la réforme en gestation de bénéficier des meilleures chances de succès, de la préserver de tout risque de retomber, encore une fois, dans le « cercle vicieux de la réforme pour la réforme jusqu'à l'infini ». Une prise de conscience collective qui se traduit par le souci partagé de ne pas rater cette opportunité historique.

Outre la reddition des comptes, en tant que déclinaison essentielle de la culture de la transparence et de la pratique démocratique, le présent rapport vise deux objectifs principaux contenus dans la formulation même de son intitulé :

- Primo : présenter le bilan des actions du Conseil tout au long de l'année 2016 en relation avec les réalisations et les engagements pris jusqu'à fin 2015, ainsi qu'avec les projets appelés à se prolonger durant l'année 2017.

Le parti-pris de cette approche est conforme à la méthodologie suivie par le Conseil dans la programmation de ses projets d'actions sur des échéances dépassant l'année, selon la nature desdits projets.

- Secundo : esquisser les perspectives des actions et réflexions focales du Conseil dans sa programmation pour l'année 2017. Une programmation encadrée par les orientations et les options contenues dans la

Vision stratégique de la réforme et obéissant au souci constant de la consécration du rôle fondamental de cette institution tel que défini par les missions constitutionnelles qui lui sont conférées dans le paysage éducatif national.

Conformément aux dispositions constitutionnelles et au cadre juridique portant création du Conseil, le présent rapport est soumis à la Haute attention de Sa Majesté le Roi. Il est également adressé au Chef du gouvernement et aux présidents de la Chambre des Représentants et de la Chambre des Conseillers. Il fait l'objet d'un débat au parlement.

Par ailleurs, le présent rapport s'adresse à :

- L'institution du Conseil afin de souligner la nécessité de la mobilisation collective continue de l'ensemble de ses organes et de ses structures techniques au service de la consolidation des réalisations, de l'encouragement des initiatives innovantes pour la mise sur pied des leviers nécessaires à la réforme du système éducatif national ;
- Au système national de l'éducation-formation, et particulièrement les acteurs pédagogiques, chacun selon son positionnement, son statut et ses responsabilités. Une implication qui vise à capitaliser sur les efforts de tous les acteurs, en termes de réflexion, d'engagement, d'adhésion, d'action, de suivi et de vigilance dans l'entreprise de mise à niveau du système éducatif national afin qu'il réponde aux attentes et aux ambitions, et ce en lien avec les évolutions intervenues à l'échelon national et mondial;

- A la nation, en tant qu'Etat et en tant que société, afin de réaffirmer que le Maroc dispose désormais d'une feuille de route pour entreprendre la réforme de son école.

Partant de ce constat, chaque partie prenante est appelée à trouver le meilleur équilibre entre les droits qu'elle revendique et les engagements et devoirs qui s'imposent à elle en la matière. L'objectif suprême et partagé serait de réunir les conditions, les moyens et les garanties suffisantes et nécessaires pour réussir ce projet déterminant et noble.



PARTIE I :

BILAN DES ACTIVITES DU CONSEIL

Rappel synthétique du bilan de l'action du Conseil à mi-parcours de son premier mandat

- Les travaux du Conseil, durant cette période, ont porté prioritairement sur la stabilisation des instances délibératives de l'institution, celle de ses structures techniques et managériales ainsi que la finalisation de ses textes organisationnels. Le Conseil a, ensuite, réalisé nombre d'actions, dont notamment :
 - Le rapport analytique relatif à l'évaluation du bilan de la mise en œuvre de la Charte nationale pour l'éducation-formation durant la période 2000-2013 : les acquis, les déficits et les défis ;
 - La Vision stratégique pour la réforme : pour une école de l'équité, de la qualité et de la promotion ;
 - L'Avis du Conseil sur le projet de loi portant complément et modification à la loi 01/00 relative à l'enseignement supérieur, en réponse à la saisine du Chef du gouvernement;
 - L'Avis du Conseil sur le projet de loi-cadre relative à la réforme du système d'éducation, de formation et de recherche scientifique, en réponse à la saisine du Chef du gouvernement ;
- Durant la même période, une large consultation a été lancée en tant que préalable au projet de la réforme éducative. Cette consultation a permis au Conseil de partager le diagnostic sur l'état de l'école marocaine avec les différents acteurs directs ou indirects du système éducatif. Elle a également permis aux différentes parties prenantes de s'approprier les grandes orientations de la réforme, tout en veillant scrupuleusement à défendre l'école marocaine et à plaider en faveur de la réussite de la réforme grâce à une mobilisation sociale durable pour la réalisation des objectifs escomptés.
- Cette étape du premier mandat du Conseil a connu également l'organisation d'une série de rencontres régionales durant les mois de novembre et décembre 2015, dont les débats ont porté essentiellement sur la Vision stratégique de la réforme 2015-2030 et sur les modalités de sa mise en œuvre. Trois mille cinq cents acteurs environ (3500), appartenant à divers domaines de l'éducation, de la formation et de la recherche scientifique, ont pris part à ces rencontres.

Le bilan des réalisations du Conseil au titre de l'année 2016 s'inscrit dans le prolongement des orientations et des plans d'action définis dès 2015. Ces actions convergent toutes vers la consolidation progressive des dispositifs à même d'assurer à la réforme éducative de se dérouler dans les meilleures conditions possibles

et d'atteindre l'ensemble des objectifs qui lui sont assignés à l'horizon 2030. Il s'agit également de contribuer à la mobilisation des efforts, outils et moyens nécessaires à sa mise en œuvre et de l'accompagner par les travaux d'évaluation, de consultation, et de proposition appropriés.

Par conséquent, les réalisations inscrites au bilan de cette année, tout en poursuivant les travaux d'évaluation thématique, versent dans leur ensemble dans la perspective de l'enrichissement des contenus de la vision stratégique de la réforme.

Pour l'essentiel, ces réalisations concernent la production et la diffusion de travaux substantiels que sont :

- L'avis du Conseil sur le projet de loi-cadre pour la réforme du système d'éducation, de formation et de recherche scientifique ;
- Le rapport relatif à l'éducation aux valeurs dans le système d'éducation, de formation et de recherche scientifique ;
- Le Programme National d'Évaluation des Acquis des élèves en 2016.

Une méthodologie de travail compatible avec le statut constitutionnel du Conseil

La méthodologie de travail du Conseil, en tant qu'espace ouvert au débat démocratique libre et à l'échange des divers points de vue, est fondée sur les principes fondamentaux suivants :

• L'effort de réflexion collective interne fondée sur le pluralisme des opinions

La représentativité pluraliste qui sous-tend la composition du Conseil et de ses organes assure à l'institution une somme exceptionnelle de spécialités, d'expériences et d'expertises pertinentes en matière d'éducation, de formation et de recherche scientifique. Ceci constitue une source de richesse pour les travaux du Conseil et un socle fondamental auquel il adosse ses réflexions, ses évaluations, ainsi que ses actions de prospective, de production et de communication, tant au sein même des espaces du Conseil qu'en direction des diverses composantes de la société.

• L'expertise scientifique, les études spécialisées et le benchmarking

Le Conseil appuie son action sur une approche scientifique qu'il investit dans la consécration de l'objectivité intellectuelle et de la crédibilité académique et scientifique qu'il aspire à donner à ses missions d'évaluation, de proposition et de prospective. Une approche qu'il décline sous la forme d'études, de recherches, d'enquêtes, de benchmark, de monitoring et d'innovation, s'inspirant en cela des expériences pionnières et des bonnes pratiques exemplaires, tant au niveau national qu'international, dans les champs de ses compétences.

• L'approche participative :

L'approche participative est l'un des piliers essentiels de l'action du Conseil en tant qu'instance représentative de la démocratie participative. Elle reflète également la conviction partagée que l'école incarne un fait sociétal qui concerne l'ensemble des composantes de la société.

Il s'agit d'une approche organisée et ouverte, adossée au dialogue, à la concertation, à l'implication de tous, à la communication avec les apprenants, les chercheurs et les acteurs pédagogiques, toutes catégories et institutions confondues, ainsi qu'avec l'ensemble des partenaires de l'école et des divers autres acteurs concernés par l'éducation, la formation et la recherche scientifique. Le dénominateur commun à toutes ces parties prenantes demeure le partage et l'appropriation collective des évaluations et des solutions projetées.

I. Fonctionnement et travaux de l'Assemblée générale et des instances dérivées

1. L'Assemblée générale

En 2016, le Conseil a tenu une session extraordinaire, le 9 septembre, et deux sessions ordinaires, respectivement le 23 mars, pour la neuvième session, et les 21 et 22 novembre, pour la dixième session. Ces rendez-vous majeurs ont constitué des moments essentiels dans le processus dynamique de soutien à la réforme et d'appui aux modalités de sa mise en œuvre. Ces sessions ont été d'autant plus déterminantes qu'elles se sont inscrites dans un contexte particulier marqué par :

- Le fait qu'elles aient été tenues au lendemain de la finalisation de la Vision stratégique de la réforme, à laquelle Sa Majesté le Roi a bien voulu apporter sa bénédiction, lors de l'audience royale accordée aux membres du Bureau du Conseil, en mai 2015. De sensibles progrès ont été notés quant au partage et à l'appropriation de cette vision de la part des institutions, des composantes et des acteurs de la société. A titre d'exemple, l'inscription de la réforme pédagogique dans l'ordre du jour du Conseil des Ministres tenu le 6 novembre 2016, sous la présidence de Sa Majesté le Roi, ainsi que l'adhésion explicite du gouvernement à cette vision et la réaffirmation de sa volonté de la mettre en œuvre, lors de la réunion interministérielle des membres du gouvernement concernés par le système éducatif, en date du 6 janvier 2016, et à laquelle a pris part le président du CSEFRS.

De ladite réunion a émané notamment la commission technique provisoire qui a eu pour mandat la préparation de la première mouture du projet de loi-cadre relative au système d'éducation, de formation et de recherche scientifique, ainsi que la création d'une commission interministérielle pour l'accompagnement et le suivi de la mise en œuvre de la réforme éducative ;

- La nature des thématiques et des projets qui ont été soumis au débat approfondi et à la délibération lors de ces sessions ;
- L'opportunité qu'elles ont représentée en permettant aux départements en charge de l'éducation, de la formation professionnelle, de l'enseignement supérieur, de la recherche scientifique et de la formation des cadres, de décliner les premiers projets inscrits dans le cadre de la mise en œuvre de la vision stratégique de la réforme.

Ainsi, les principaux travaux et thématiques inscrits à l'ordre du jour des sessions de l'Assemblée générale durant l'année 2016 ont concerné notamment les points suivants :

- Examen du projet du Rapport annuel d'activités et des perspectives d'action du Conseil pour l'année 2015 et son approbation ;
- Suivi de l'état d'avancement des instances issues de l'Assemblée générale, notamment les commissions permanentes, les groupes spéciaux de travail et les commissions *ad hoc* ;
- Mise en place de la commission *ad hoc* en charge de la préparation du projet d'avis du Conseil sur le projet de loi-cadre relative au système d'éducation, de formation et de recherche scientifique ;

- Examen et approbation du projet d'avis issu des travaux de ladite commission *ad hoc* ;
- Examen et approbation du projet de rapport du Conseil relatif à l'Éducation aux valeurs dans le système de l'éducation, de la formation et de la recherche scientifique.

2. Le Bureau du Conseil

L'importance du Bureau réside dans le fait qu'il soit un organe élu représentant l'ensemble des composantes et des commissions du Conseil. Il a pour prérogatives essentielles, au regard de la loi, d'assister le Président dans la préparation et la mise en œuvre des décisions du Conseil.

Entre Janvier et décembre 2016, le Bureau a tenu sept réunions au cours desquelles il a examiné les projets d'avis, les rapports et les études réalisés par les commissions permanentes et par l'Instance Nationale de l'Évaluation. Il a également contribué activement à la préparation des sessions du Conseil.

Ainsi, le Bureau a examiné les travaux et les productions suivantes et a validé leur inscription à l'ordre du jour de l'Assemblée générale :

- Préparation matérielle et morale des sessions du Conseil ;
- Suivi de l'avancement des travaux du rapport annuel sur le bilan d'activités et les perspectives d'action du Conseil ;
- Suivi des travaux de la commission *ad hoc* en charge de la préparation du projet d'avis du Conseil sur le projet de loi-cadre relative au système de l'éducation, de la formation et de la recherche scientifique ;

- Examen des plateformes encadrant les missions des groupes de travail dédiés aux questions de l'enseignement religieux, de la formation professionnelle, ainsi que de l'enseignement et de la formation privés ;
- Suivi régulier de l'état d'avancement des travaux des commissions permanentes et de l'exécution du plan d'action du Conseil par les organes et les structures techniques de l'institution ;
- Examen du degré de finalisation du projet de rapport du Conseil sur l'Éducation aux valeurs dans le système Éducatif ainsi que celui de l'éducation non formelle ;
- Préparation du renouvellement à mi-mandat des instances du Conseil issues de l'Assemblée générale : Bureau du Conseil et Commissions permanentes.

3. Les Commissions permanentes

Les commissions permanentes jouent un rôle essentiel dans les travaux, les projets, les réalisations et le mode de fonctionnement du Conseil. Ce sont elles qui assument, chacune selon ses prérogatives et son champ d'intervention, les missions de la préparation des projets de rapport et d'études et enclenchent les débats et délibérations de l'Assemblée générale à leur propos, une fois leur finalisation validée par le Bureau du Conseil.

Ces commissions bénéficient, dans le cadre de la réalisation de leur programme d'action, de l'appui permanent du Pôle Etudes, Recherche et Appui aux institutions du Conseil, tant du point de vue scientifique que technique.

Les commissions permanentes ont totalisé 120 réunions durant la période allant de janvier à décembre 2016.

La Commission permanente de l'éducation - formation pour tous et de l'accessibilité

Cette commission a pour mission principale d'étudier les questions relatives à la garantie du droit à l'éducation pour tous, à l'accès de toutes les citoyennes et de tous les citoyens à des opportunités équitables pour jouir du droit à l'éducation et à la formation, à l'enseignement à distance, à l'éducation tout au long de la vie, aux programmes de lutte contre l'analphabétisme et de l'éducation non formelle.

Durant la période considérée, cette commission a tenu un total de 16 réunions cumulant quelque 48 heures de travail. Elle est actuellement en train de finaliser la préparation du projet relatif à l'éducation préscolaire. De même, son agenda prévoit de s'atteler au thème de : « la discrimination positive en faveur de l'éducation en milieu rural ».

La Commission permanente pour la gouvernance du système national de l'éducation et de la formation

Cette commission s'intéresse aux questions stratégiques relatives à la gouvernance du système éducatif national, notamment sa structuration aux niveaux régional et local, sa gestion déconcentrée et décentralisée, les systèmes d'information, le pilotage, le financement et le partenariat.

Durant la période concernée, cette commission a tenu un total de 27 réunions, équivalant à 81 heures de travail.

Elle poursuit les travaux préparatoires au projet de rapport sur la gouvernance du système éducatif dans toutes ses dimensions. Pour cette réalisation, la commission se fonde sur les conclusions des auditions des responsables et spécialistes concernés, ainsi que sur des études comparées et des travaux d'expertise visant à élaborer une vision intégrée et cohérente pour une bonne gouvernance du système éducatif. Au cœur de cette bonne gouvernance devront être consacrées les valeurs de la décentralisation et de la déconcentration, le principe de la corrélation entre la responsabilité et la reddition des comptes, ainsi que la consolidation d'un système éducatif performant au regard d'indicateurs probants de qualité institutionnelle.

La Commission permanente des curricula, programmes, formations et outils pédagogiques

Cette commission est spécialisée notamment dans les fondements, les objectifs et les fonctions du système éducatif. Elle se préoccupe de la révision des curricula, des programmes, des formations, de l'enseignement des langues et des langues d'enseignement, de la formation et des modèles et approches pédagogiques, ainsi que des supports pédagogiques, de l'orientation scolaire, professionnelle et universitaire. Les examens et systèmes d'évaluation scolaire entrent également dans le champ de ses prérogatives.

Cette commission a tenu, durant l'année 2016, 20 réunions totalisant quelque 60 heures de travail.

La commission a finalisé un projet de rapport sur l'éducation aux valeurs dans le système national de l'éducation-formation et de la recherche scientifique lequel a été approuvé par l'Assemblée générale lors de sa dixième session tenue les 21 et 22 novembre 2016.

Elle a, par ailleurs, entamé un vaste chantier visant à élaborer un projet de cadre référentiel pour l'évaluation et l'adaptation des curricula, des programmes et des formations.

La Commission permanente des métiers de l'éducation, de la formation et de la gestion

Cette commission prend en charge, notamment, les questions relatives à l'accès aux métiers de l'éducation, de la formation et de la gestion. Elle s'intéresse également aux problématiques de la formation initiale et continue, de la gestion des carrières, ainsi qu'aux parcours professionnels.

Durant la période considérée, cette commission a tenu 23 réunions, soit l'équivalent de 69 heures de travail.

La commission a entamé la préparation d'un projet de rapport sur les métiers de l'éducation, de la formation, de la recherche et de la gestion. Il s'agit d'un projet structurant qui concerne les principaux acteurs assurant à l'école la possibilité de remplir ses missions et constituant le cœur de la dynamique en mesure d'assurer la réforme du système et de développer son rendement interne et externe.

Les propositions novatrices que ledit rapport est supposé contenir, une fois débattues

et approuvées par les instances qualifiées, devraient constituer des leviers essentiels pour la mise à niveau et le développement des métiers éducatifs.

La Commission permanente de la recherche scientifique et technique et de l'innovation

Elle s'occupe essentiellement de l'approche des politiques publiques en matière de recherche scientifique et technique et de l'innovation. Elle traite, ainsi, des structures de ce secteur d'activité, de sa gouvernance, de son financement et de l'évaluation de ses performances. Elle prend en charge également les problématiques relatives à l'enseignement supérieur.

Cette commission a tenu durant la période considérée 13 réunions, totalisant quelque 39 heures de travail.

La commission poursuit ses travaux relatifs à la question de la réforme de l'enseignement supérieur, à la lumière des orientations de la Vision stratégique. Ce projet vise à élaborer une vision stratégique intégrée pour la réforme de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique. Une réforme qui devrait porter à la fois sur les contenus pédagogiques, les formations, la situation de la recherche scientifique, ainsi que sur les aspects institutionnels, manageriels et organisationnels. La situation des acteurs de l'enseignement supérieur et de la recherche, à savoir les professeurs du supérieur et les étudiants, est également au centre des préoccupations de cette commission permanente.

La Commission permanente des services sociaux et culturels et de l'ouverture des établissements d'éducation et de formation sur leur environnement

Cette commission travaille sur les conditions de la scolarisation et de la formation en relation avec les prestations socioculturelles et sportives en milieu scolaire et universitaire. Elle traite également de l'ouverture des établissements d'éducation-formation sur leur environnement socioculturel.

Durant la période concernée, cette commission a tenu un total de 21 réunions équivalent à 63 heures de travail.

Cette commission a entamé ses travaux en s'intéressant à deux thématiques essentielles. La première a trait aux programmes d'éducation non formelle et dont le traitement a franchi d'importantes étapes. L'objectif visé dans ce chantier est de formuler des propositions à même de parvenir à réaliser les résultats attendus de ces programmes sur le moyen terme, dans le cadre d'une vision globale pour la réforme éducative. Cette vision devra aboutir à la réalisation des valeurs de l'équité et de l'égalité de tous en matière d'éducation-formation, dans le cadre d'une école régulière qui s'acquitte pleinement de ses missions.

Quant à la seconde thématique, elle porte sur la question de « L'École et la culture ». A travers cette étude, le Conseil aspire à apporter sa contribution afin que l'école

puisse assumer sa fonction culturelle de manière idoine, eu égard à la centralité de cette question tant au niveau du système éducatif que pour la société dans son ensemble.

4. Les groupes spéciaux de travail

Outre les commissions permanentes, les trois groupes spéciaux de travail créés par l'Assemblée générale en sa 8^{ème} session, tenue le 21 décembre 2015, ont poursuivi leurs travaux afin d'approfondir la réflexion sur les questions qui leur ont été confiées, conformément à des déterminants référentiels adoptés par le Bureau du Conseil.

Ces groupes de travail ont tenu 53 réunions entre le mois de février 2016, date de leur création, et décembre 2016.

Groupe spécial de travail dédié à la formation professionnelle

Ce groupe de travail a été créé en vue de prospecter les perspectives de développement du système de la formation professionnelle sous l'angle de la réalisation des orientations inscrites dans la Vision stratégique. Cette mission devrait se décliner en propositions et recommandations relatives à cette composante du système éducatif. Les travaux du groupe devront porter à la fois sur l'offre de formation professionnelle, sur les aspects relatifs à la gouvernance du secteur, les approches et les contenus de formation ou encore les passerelles avec les autres composantes du système.

Ce groupe de travail a tenu, durant la période concernée, 17 réunions qui ont totalisé l'équivalent de 51 heures de travail.

Dans le cadre des préparatifs du Conseil pour l'élaboration d'une plateforme prospective des perspectives de développement du système de formation professionnelle dans notre pays, ce groupe de travail a supervisé l'élaboration d'un certain nombre de documents devant alimenter le rapport prévu sur cette problématique. Il s'agit notamment de :

- Une étude documentaire qui a consisté à revisiter l'ensemble des discours royaux, du référentiel juridique pertinent, ainsi que les rapports réalisés par les différents intervenants dans le secteur de la formation professionnelle ;
- L'organisation de huit auditions des représentants des ministères, des fédérations sectorielles, des organisations syndicales, d'associations concernées et de responsables d'établissements de formation professionnelle ;
- La réalisation d'un diagnostic de l'état des lieux de la formation professionnelle ainsi qu'un benchmark des expériences internationales ;
- L'élaboration d'un certain nombre d'exposés et de présentations thématiques portant sur la méthodologie de travail, les articulations de la thématique, les synthèses du diagnostic et du benchmark, un bilan d'étape des travaux du groupe, les rapports des auditions et les pistes proposées par le groupe pour la réforme du secteur ;

- L'élaboration d'une première mouture du rapport lequel est actuellement en cours d'étude au sein du groupe aux fins d'enrichissement et d'affinement.

Groupe spécial de travail dédié à la réforme de l'enseignement religieux

Ce groupe de travail a été créé en vue d'approfondir le travail de diagnostic sur les différentes composantes de l'enseignement religieux dans notre pays. Des propositions prospectives devront être avancées afin de promouvoir et de renouveler ce type d'enseignement dans le respect des orientations structurantes de la Vision stratégique et de ses principes fondateurs.

Durant la période concernée, ce groupe a tenu 18 réunions et totalisé l'équivalent de 54 heures de travail.

Partant des principales problématiques posées par l'enseignement religieux au Maroc, tant du point de vue institutionnel, que du modèle pédagogique qu'il propose, ce groupe de travail a cerné les divers aspects relatifs à cette offre éducative. Ont ainsi été examinés son statut en tant que composant du système éducatif formel et informel, sa gouvernance, les acteurs pédagogiques en son sein et le développement de la recherche scientifique sur ce secteur. Enfin, le groupe a étudié les relations de cet enseignement avec la vie professionnelle et de manière générale, le rendement interne et externe qui est le sien.

Le groupe de travail a opté pour une approche à la fois descriptive et prospective et s'est fixé comme objectifs de :

- Brosser un état des lieux exhaustif de l'enseignement religieux en en soulignant les acquis, les difficultés et les enjeux ;
- Réaliser un benchmark de quelques expériences significatives d'enseignement religieux à travers le monde ;
- Elaborer des propositions à caractère prospectif destinées à rénover ce type d'enseignement, au diapason de l'objectif dual du projet de rénovation du champ religieux, d'une part, et de l'autre de la feuille de route de la réforme du système éducatif.

Groupe spécial de travail dédié à l'enseignement privé

Ce groupe de travail a été institué afin de faire un état des lieux exhaustif de l'enseignement privé au Maroc. Ce diagnostic devrait identifier les modèles réussis et les bonnes pratiques en la matière, en vue d'aboutir à la formulation de propositions opérationnelles destinées à décliner les grandes orientations contenues dans la Vision stratégique de la réforme. Cette réflexion devra aboutir à l'élaboration d'une vision intégrée quant au rôle de ce type d'enseignement au sein de l'ensemble du système et sa contribution à la réalisation d'une école marocaine fondée sur les valeurs de l'équité, de la qualité et de la promotion.

Ce groupe de travail a tenu, durant la période considérée, un total de 19 réunions, équivalant à 54 heures de travail. Ces travaux ont abouti à la finalisation d'un certain nombre de documents préparatoires et d'études, notamment :

- L'état des lieux de l'enseignement privé ;
- Un benchmark des expériences d'enseignement privé dans six pays : Jordanie, Québec, Chili, France, Finlande, Pays-Bas ;
- L'audition d'exposés thématiques présentés par des responsables et des experts du secteur, appartenant au Conseil ou non ;
- L'organisation d'auditions des principaux acteurs concernés par le secteur de l'enseignement privé, notamment les syndicats, les fédérations et les organisations professionnelles encadrant ce type d'enseignement dans notre pays ;
- L'auditions d'experts internationaux en la matière ;
- L'organisation de visites sur les lieux à un certain nombre d'établissements d'enseignement privé.

II. La mission consultative

- › Conformément à l'article 168 de la constitution, le Conseil est chargé « d'émettre son avis sur toutes les politiques publiques et sur toutes les questions d'intérêt national concernant l'éducation, la formation et la recherche scientifique, ainsi que sur les objectifs et le fonctionnement des services publics chargés de ces domaines ».
- › Le Conseil, au regard de la loi N°105/12, promulguée en date du 16 mai 2014, exerce les prérogatives suivantes :
 - donner son avis sur toute question en relation avec le système national d'éducation, de formation et de recherche scientifique, que lui soumet le Roi ;
 - donner son avis sur toute question dont il est saisi par le gouvernement en relation avec les grandes options nationales, les orientations générales et les programmes et projets d'intérêt spécial concernant les secteurs de l'éducation, de la formation et de la recherche scientifique ;
 - donner un avis au gouvernement et au Parlement sur les projets, les propositions de lois, les lois organiques et les textes réglementaires que lui soumet à cet effet, selon le cas, le chef du gouvernement, le Président de la Chambre des Représentants ou le Président de la Chambre des conseillers, notamment les projets et les propositions de lois qui instaurent un cadre général pour les objectifs principaux de l'Etat en matière d'éducation, de formation et de recherche scientifique.

Avis du Conseil sur le projet de loi-cadre relative au système d'éducation, de formation et de recherche scientifique

Le Conseil a émis cet avis en réponse à la demande qui lui a été adressée par le Chef du Gouvernement, en date du 27 juillet 2016.

Importance de l'avis :

L'importance que revêt cet avis se manifeste à divers niveaux. Il constitue, d'abord, un moment essentiel dans un processus enclenché par l'approbation de la Vision stratégique la réforme, en passant par la constitution d'une commission technique à l'initiative du Chef du Gouvernement, chargée par décret de préparer un projet de loi-cadre relative au système d'éducation, de formation et de recherche scientifique, reprenant les principales orientations de la Vision stratégique de la réforme, et dont les dispositions devraient être alignées sur celles de la Constitution, des Discours Royaux pertinents et de l'esprit de la Vision stratégique.

Cette initiative gouvernementale s'inscrit dans la mise en œuvre des orientations royales exprimées dans le Discours du Trône de 2015, qui a appelé à « formuler une réforme dans un cadre contractuel contraignant, par le biais de l'adoption d'une loi-cadre qui définisse la vision sur le long terme ». Elle constitue également un indicateur fort de l'adoption par le gouvernement d'une feuille de route pour la réforme, suivant en cela une recommandation de la Vision stratégique en la matière.

Cet avis revêt, en outre, une importance particulière eu égard à la méthodologie adoptée par le gouvernement en matière de préparation du projet de loi-cadre en inscrivant la demande d'avis du Conseil dans le processus préparatoire à l'élaboration de ce texte législatif. Une illustration parfaite des valeurs de l'approche participative et des interactions positives entre le Conseil et le Gouvernement, ainsi qu'avec l'ensemble des acteurs et partenaires concernés, au service de l'édification du modèle de l'école escompté.

Méthodologie de travail :

Suite à la saisine du Chef du Gouvernement, le Conseil a tenu une session extraordinaire en septembre 2016, qui a décidé de la constitution d'une commission *ad hoc* en charge de la préparation du projet d'avis, outre la définition de la méthodologie de préparation de l'avis ainsi que de l'échéancier de sa production.

Dans le cadre de ses travaux, la commission *ad hoc* a organisé des auditions et des séances de travail avec les présidents des commissions permanentes et des groupes spéciaux de travail dédiés auprès du Conseil, ainsi qu'avec son Secrétaire général. La commission s'est également réunie avec un responsable du Secrétariat général du Gouvernement. Outre ces réunions, la commission a reçu près de trente communications écrites émanant notamment de partis politiques, d'organisations syndicales et d'associations.

Les prérogatives de la commission en charge de la préparation de l'avis du Conseil ont été définies par l'Assemblée générale, en ces termes :

- S'assurer de la conformité et de l'alignement du projet de loi-cadre sur les dispositions de la constitution, les discours royaux pertinents, ainsi qu'avec les contenus de la Vision stratégique en tant que socle référentiel de cette loi et avec les différents enrichissements qui lui ont été apportés depuis son élaboration ;
- Doter les dispositions du texte de la clarté, de l'exhaustivité et de la cohérence nécessaires escomptées ;
- Evaluer la force juridique du projet de loi-cadre en sa qualité de cadre législatif référentiel pour la réforme éducative et de vecteur de la transformation de l'école marocaine ;
- Pointer les éventuelles lacunes qu'il serait possible de rattraper au regard des évolutions et des développements contextuels actuels ;
- Faire des propositions en vue d'enrichir le projet, dans la forme et le fond, dans la perspective d'une mobilisation tous azimuts pour sa mise en œuvre en vue de promouvoir le système national de l'éducation, de la formation et de la recherche scientifique.

Les travaux de la commission provisoire en charge de la préparation de l'avis ont duré deux mois environ et abouti à un projet d'avis qui a été soumis au Bureau du Conseil en date du 26 octobre 2016, dans la perspective d'une délibération à son propos par l'Assemblée générale en sa dixième session, les 21 et 22 novembre 2016. Après

un débat exhaustif et approfondi, ainsi que l'intégration de nombre de propositions pour affiner, améliorer et enrichir le texte, l'Assemblée générale l'a adopté avant de l'adresser, dans sa version définitive, au Chef du Gouvernement, fin novembre 2016.

Contenu de l'avis :

Louant l'initiative du gouvernement qui a demandé son avis à propos de la première mouture de la loi-cadre, le Conseil a engagé le débat et la réflexion sur ce texte. Il s'agissait pour l'instance consultée de s'assurer, essentiellement, que le texte avait effectivement tenu compte des principales orientations stratégiques inscrites dans la Vision stratégique, en les déclinant sous forme de dispositions contraignantes pour les pouvoirs publics, et de grille référentielle à laquelle lesdits pouvoirs auront recours en matière d'élaboration des politiques publiques et de leur mise en œuvre. Cette grille constituerait également une référence et un recours pour l'ensemble des acteurs et des responsables concernés par la gestion du secteur éducatif.

Les observations du Conseil ont également porté sur nombre de questions structurantes en matière de réforme du système dans son ensemble telles les questions du financement et de la gouvernance du secteur, celles de l'ingénierie linguistique, du préscolaire, de la formation professionnelle, de la recherche scientifique et des acteurs du système.

En conclusion, l'avis du Conseil a souligné que la loi-cadre constituait l'un des moments déterminants que la Vision avait proposés

en vue d'apporter à la réforme pédagogique escomptée, à l'horizon 2030, la légitimité juridique, la cohérence institutionnelle et la crédibilité politique nécessaires.

L'avis a par ailleurs affirmé que la décision du gouvernement de traduire les orientations de la Vision stratégique en une loi-cadre n'implique pas seulement le respect des engagements et des visées contenues dans la vision mais elle appelle également l'engagement des pouvoirs publics concernés à assurer les conditions favorables à la mise en œuvre de ces engagements. Ces dispositions devraient notamment expliciter les mesures législatives et réglementaires, ainsi que les ressources financières et les différentes dispositions institutionnelles et territoriales à même de favoriser effectivement les mutations annoncées et leur assureraient la crédibilité politique nécessaire.

L'avis a, en outre, appelé à une reformulation du projet sur la base des choix et des fondamentaux tranchés a priori et dont découlerait un cadre juridique qui témoigne de la stabilité des orientations générales, de l'inscription de la réforme dans la durée et de l'explicitation des conditions de sa mise en œuvre. Le texte revisité devrait par ailleurs clarifier les domaines d'application, la méthodologie et les responsabilités en matière de contextualisation de la mise en œuvre de cette réforme et des possibilités de reddition des comptes à son sujet.

Faut-il rappeler ici que le Conseil considère le projet de loi-cadre comme un tournant décisif dans le processus lancé depuis l'adoption de la Vision stratégique ?

Nombre de considérations vont dans ce sens, notamment :

- Le fait que ce texte législatif soit appelé à constituer le cadre contractuel entre les composantes de la nation, Etat et société, dans lequel les leviers du changement sont déclinés sous forme de dispositions qui obligent l'ensemble des acteurs, chacun selon son statut, ses responsabilités et les rôles qui lui sont assignés dans le processus de la réforme ;
- Qu'il constitue une garantie essentielle pour prémunir la réforme contre toute forme de recul ou de tergiversation ;
- Qu'il garantisse le déroulé de la réforme sur la voie et selon les modalités définies ;
- Qu'il soit garant de la mise en œuvre intégrée du changement escompté ainsi que de la durabilité de la réforme, au minimum selon l'échéancier qui lui est défini, à l'abri des aléas politiques conjoncturels.

Le Conseil a saisi l'opportunité de l'élaboration de cet avis pour souligner l'urgence de finaliser ledit projet en harmonie avec les orientations stratégiques de la Vision 2015-2030, en vue de le soumettre, dans les meilleurs délais, au débat du parlement, conformément aux procédures du circuit d'approbation de l'instance législative.

III. La mission d'évaluation

- › Le CSEFRS est « une instance consultative chargée d'émettre son avis sur toutes les politiques publiques et sur toutes les questions d'intérêt national concernant l'éducation, la formation et la recherche scientifique, ainsi que sur les objectifs et le fonctionnement des services publics chargés de ces domaines. Il contribue également à l'évaluation des politiques et des programmes publics menés dans ces domaines ». (Art. 168 de la Constitution)
- › Il est créé auprès du Conseil une instance nationale d'évaluation du système D'éducation, de formation et de recherche scientifique...

Cette instance est chargée de procéder à des évaluations globales, sectorielles ou thématiques des politiques et programmes publics dans les domaines de l'éducation, de l'enseignement supérieur, de la recherche scientifique, de la formation des cadres et de la formation professionnelle, en appréciant leurs performances pédagogiques et financières par rapport aux objectifs qui leur sont assignés et en se référant aux normes internationales en vigueur en la matière.

A cette fin, l'Instance nationale d'évaluation du système d'éducation, de formation et de recherche scientifique :

- Apprécie, de manière globale, les aptitudes, les connaissances et les compétences acquises par les apprenants au cours des cycles de formation et les modalités de leur contrôle ;

- Évalue les avantages que retire la collectivité nationale du système d'éducation, de formation, de recherche scientifique et de formation des cadres, eu égard à l'effort financier qu'elle consent audit système et au regard des exigences d'efficacité et d'efficience de la dépense en matière d'éducation, de formation et de recherche scientifique ;
- Apprécie le développement des performances internes et externes du système d'éducation, de formation, de recherche scientifique et de formation des cadres et l'amélioration de la qualité des services fournis aux élèves et aux étudiants ;
- Développe tous les instruments d'évaluation qui concourent au bon exercice de ses fonctions et soutient la recherche scientifique dans ce domaine.

La mission d'évaluation assumée par l'Instance Nationale de l'Évaluation (INE) auprès du Conseil revêt une importance stratégique particulière en matière de suivi du développement du système d'éducation, de formation et de la recherche scientifique. Ainsi, l'INE a poursuivi cette mission durant l'année 2016 afin de renforcer l'arsenal du Conseil en termes de travaux d'évaluation et de redoubler d'efforts pour perfectionner les critères et les méthodes de mesure et d'évaluation adaptés aux spécificités de l'environnement éducatif national.

Les travaux d'évaluation réalisés en accompagnement de la mise en œuvre de la Vision stratégique de la réforme comprennent notamment :

- Le Programme National d'Évaluation des Acquis (PNEA) 2016 ;

- L'Atlas territorial des disparités en matière d'éducation ;
- L'Évaluation de l'impact de l'enseignement de la langue arabe sur l'appropriation de la langue et de la culture par les marocains résidant à l'étranger.

Cependant, eu égard au fait qu'une action d'évaluation s'étend généralement sur une période dépassant une année, l'INE a engagé d'importants travaux d'évaluation en 2016 dont certains seront soumis à l'Assemblée générale courant 2017.

1. Programme National d'Évaluation des Acquis des élèves en 2016

Le Programme National d'Évaluation des Acquis (PNEA) est considéré comme une évaluation-bilan standard et un mécanisme d'évaluation des acquis des apprenants et partant, du rendement des établissements scolaires. Il constitue également un instrument de mesure et d'évaluation régulière dans le cadre du processus de mise en œuvre de la Vision stratégique 2015-2030. Ce programme sera reconduit tous les quatre ans afin de mesurer les progrès réalisés en matière de rendement de l'école marocaine et l'avancement de l'effort de réforme sous l'angle des acquis des élèves.

Les acquis des élèves constituent l'un des principaux critères d'évaluation des apprentissages. En effet, il est impossible de mesurer concrètement l'impact des réformes sur le rendement de l'école si ces réformes ne se répercutent pas positivement sur les acquis des apprenants. Le PNEA, dans sa version actuelle (2016), réalisé un an après l'adoption de la Vision stratégique, fournit

une photographie réelle de l'état des acquis des élèves.

D'autre part, le Maroc adhère au système d'études internationales TIMSS¹ et PIRLS² qui représente un baromètre de mesure régulière des acquis des élèves sur la base d'études comparatives au niveau international. Cependant, ce type d'évaluation est fondé sur un programme d'enseignement virtuel commun à tous les pays considérés. Pour cette raison, la réalisation du PNEA, en relation avec les curricula et les programmes d'enseignement nationaux, tout en s'inspirant des approches internationales en la matière, est un important acquis pour le Conseil et une bonne appropriation de la boîte à outils de l'évaluation du rendement scolaire.

Par ailleurs, la consécration du principe de suivi et d'accompagnement vigilant des réformes participe de l'effort de diffusion de la culture de l'évaluation au sein du système d'éducation, de formation et de recherche scientifique.

Il convient également de préciser que si le PNEA se focalise sur l'évaluation du rendement du système éducatif, cela ne signifie nullement une quelconque interférence avec les divers types d'évaluation relevant de la compétence du Ministère de l'Éducation Nationale en sa qualité d'autorité gouvernementale de tutelle sur les processus d'évaluation des apprentissages en classe ainsi qu'à la faveur des diplômes en fin de cycle.

1 - Trends in International Mathematics and Science Study- Tendances internationales dans l'enseignement des mathématiques et des sciences.

2- Progress in International Reading Literacy - Programme international de recherche en lecture scolaire.

Ainsi, l'évaluation opérée par l'INE auprès du Conseil peut être considérée comme une évaluation objective, indépendante et externe des acquis et non pas une évaluation inhérente au processus des apprentissages dans le contexte du cursus scolaire.

Quels sont les objectifs de l'évaluation des acquis ?

L'évaluation est considérée comme une partie intégrante du fonctionnement du système de l'éducation-formation. Elle est d'autant plus pertinente et nécessaire eu égard au contexte de dysfonctionnements en matière de rendement scolaire, attestés par les conclusions de divers rapports nationaux et internationaux relatifs à l'éducation, ainsi que par les propres avis des acteurs pédagogiques.

Le PNEA s'est assigné quatre objectifs prioritaires :

- **Objectif 1** : Faire du PNEA pour l'Instance Nationale de l'Évaluation auprès du Conseil un mécanisme national de mesure du rendement scolaire.

Ce programme a été mis en œuvre dès 2008. Puis il a été gelé durant quelque temps. Sa reprise en 2016 reflète la volonté du Conseil de disposer d'un mécanisme national pour la mesure et l'évaluation des acquis qui qualifie le Maroc pour rejoindre les pays ayant en partage des études d'évaluation internationales et disposer d'un outil de suivi du développement des performances et des acquis des apprenants, et par voie de conséquence du rendement de son système d'éducation-formation.

- **Objectif 2** : Porter à la connaissance de la société l'état de son école.

L'éducation est une affaire publique qui concerne l'Etat, les acteurs pédagogiques, les familles et l'ensemble de la société. La question scolaire est souvent mise sous les projecteurs par les médias, les acteurs et les intervenants économiques, la société civile, les organisations partisans, etc. L'école est une institution qui suscite les attentes de tous parce qu'elle est l'espace de production de la ressource humaine et un des facteurs essentiels du développement. Sous cet angle, l'éducation constitue un centre d'intérêt focal et un creuset pour l'émergence des ambitions individuelles et collectives.

Partant de là, il est du droit de tout un chacun de revendiquer l'accès à des informations et des données objectives et crédibles sur l'école. C'est l'une des raisons d'être du PNEA. En mobilisant un arsenal scientifique approprié pour l'évaluation des acquis des apprenants, il fournit des données pertinentes sur le rendement de l'école et contribue à la sensibilisation des acteurs pédagogiques afin qu'ils s'interrogent utilement à propos des curricula inscrits aux programmes scolaires et des modes de fonctionnement des établissements scolaires. Il permet, en outre, d'orienter les interventions dans les contenus et l'encadrement pédagogiques : curricula, ingénierie pédagogique, formation des enseignants et des inspecteurs, approches pédagogiques, etc. Le programme contribue, enfin, à la consécration de la culture de l'évaluation, du principe de la

corrélation entre responsabilité et reddition des comptes, ainsi que de la responsabilité du système éducatif devant la société.

- **Objectif 3** : Expliquer les acquis des élèves.

Le PNEA ne se contente pas d'évaluer les acquis. Il intègre également dans ses investigations les déterminants et les facteurs qui sont supposés impacter ces acquis. Ainsi, le PNEA fournit dans le cadre de ses missions une grille explicative des facteurs qui favorisent ou au contraire entravent l'accès des apprenants à tels ou tels acquis. Ces facteurs se réfèrent au statut de l'établissement, à l'environnement scolaire, aux qualités des chefs d'établissements et des enseignants ou encore aux spécificités des pratiques pédagogiques en classe.

- **Objectif 4** : Fournir des données objectives et pertinentes pour l'aide à la décision en matière de politiques publiques.

Ce programme n'aurait pas de valeur notable s'il ne parvenait pas à constituer un dispositif national dont les conclusions aideraient au pilotage du système de l'éducation-formation et à orienter son développement. La valeurs des résultats et des recommandations de ce programme devra contribuer à l'amélioration des acquis des apprenants en termes de contenus comme en termes de compétences qui manifestent des lacunes et des défaillances. Les avancées en matière pédagogique appellent une corrélation entre l'évaluation et l'identification des facteurs qui expliquent cet état des choses, afin de pouvoir remédier aux insuffisances et dégager les pistes stratégiques pour la mise en œuvre de la réforme.

Niveau et matières concernées par le PNEA :

Le programme a consacré son évaluation des acquis aux élèves des tronc communs (première année de l'enseignement qualifiant) du cycle secondaire qualifiant : tronc commun de la branche lettres et sciences humaines, tronc commun de la branche sciences, tronc commun de la branche technique et tronc commun de l'enseignement originel.

Le niveau du tronc commun retenu correspond au niveau dans lequel les élèves sont âgés de 15 à 17 ans. Une tranche d'âge lors de laquelle les apprenants se construisent leur être psychologique, cognitif, social et scolaire. C'est également durant cette période que la mesure des acquis scolaires permet d'identifier les aptitudes des élèves et leurs chances de poursuivre leur scolarité, voire d'anticiper leurs chances de poursuivre leurs études à des niveaux avancés. Cette tranche scolaire se prête d'autant mieux à l'évaluation qu'elle ne coïncide avec aucun examen, ni au niveau régional ni national.

Outre cette considération, le niveau du tronc commun connaît des taux substantiels de déperdition scolaire (le taux de doublement atteint 11% au primaire et 17% au secondaire, celui de l'abandon est respectivement de 3% pour le primaire, 12% au collège et 14% au lycée, pour la saison scolaire 2014-2015). L'évaluation à ce stade permet en quelque sorte de mesurer les compétences des effectifs des élèves qui sont parvenus à surmonter ce gap de déperdition.

Quant aux matières concernées par l'évaluation, ce sont :

- L'histoire et les sciences sociales ;
- Les mathématiques ;
- Les sciences de la vie et de la terre (SVT);
- La physique-chimie.

Pour l'évaluation des acquis, les élèves ont subi des tests appropriés. De même, les directeurs, les enseignants et les apprenants ont été sondés pour apprécier la nature de l'environnement scolaire, les pratiques pédagogiques, ainsi que les difficultés d'ordre scolaire et social.

34109 élèves, de l'enseignement public et privé ont effectué les tests d'évaluation. Alors que 4606 enseignants ont rempli le formulaire de l'enquête qui les concerne, ainsi que 543 directeurs d'établissement, pour ce qui est de la partie de l'évaluation qui leur est spécifique.

Résultats du PNEA : faiblesse générale des acquis

› Tronc commun « Lettres et sciences humaines »

- Dominante : faiblesse générale des acquis des élèves
- La majorité des élèves du tronc commun « Lettres et sciences humaines » dans l'enseignement public ne maîtrisent pas les compétences linguistiques (en arabe et en français) qui sont prescrites dans le programme officiel, même à des niveaux minimum.
- Le niveau le plus bas enregistré est celui de la maîtrise de la langue française, au niveau national, lequel n'atteint même pas le quart des objectifs fixés.

- A l'échelon régional : les élèves des régions de Draa-Tafilalt et Souss-Massa sont ceux qui ont réalisé les meilleures performances en mathématiques (43% contre 36% pour la région du Grand Casablanca, par exemple). Le reste des régions réalise des taux allant de 38% à 41%.
- Les performances en termes d'acquis dans les matières des SVT ont réalisé des scores positifs dans l'ensemble ; tous les élèves dans toutes les régions sont parvenus à la moyenne dans ces disciplines.
- La moyenne des acquis des élèves des établissements en milieu urbain est quelque peu inférieure à celle de leurs camarades des établissements en milieu rural, à l'exception des notes obtenues en langue française.
- Les acquis des élèves des établissements privés sont quelque peu supérieurs à ceux des élèves du même tronc poursuivant leur scolarité dans le secteur public, notamment en langue française.

› **Taux d'acquisition selon les domaines thématiques et les niveaux de compétence (enseignement public)**

- Les résultats des tests linguistiques (arabe et français) font apparaître clairement des défaillances en matière d'expression et de dissertation ;
- Les acquis en histoire et en géographie sont quasi équivalents dans les deux matières (42%) ;
- En mathématiques, les moyennes des acquis des élèves en statistiques (54%) et en géométrie (40%) sont meilleures que celle obtenue en arithmétique (30%).

› **Le tronc commun « Sciences »**

- Les élèves des provinces du sud ont obtenu les meilleures moyennes dans les tests de langue arabe (51%) contre les plus faibles taux pour la région du Grand Casablanca-Settat (43%) ;

- Les niveaux d'acquisition selon les régions en langue française sont très faibles ;
- Les performances des élèves des établissements scolaires en milieu urbain, relatifs au niveau de maîtrise du français sont meilleures que celles de leurs camarades en milieu rural ;
- La totalité des élèves du tronc commun « Sciences » a obtenu la moyenne (quasiment) en matière de SVT, dans l'ensemble des régions ;
- Seul un tiers des objectifs du programme de mathématiques a été atteint contre respectivement 36% et 44% des objectifs prescrits en physique-chimie ;
- Les taux d'acquisition des élèves des sciences dans l'enseignement privé sont supérieurs à ceux de leurs camarades du même tronc dans l'enseignement public et le différentiel entre secteur public et privé est très important.

› **Taux d'acquisition selon les domaines thématiques et les niveaux de compétence (enseignement public)**

- Les élèves du tronc scientifique ne parviennent pas à mobiliser leurs acquis en mathématiques tant leur taux de maîtrise des connaissances demeure modeste (42%) contre 31% pour les applications et 29% pour l'argumentation.

Conclusions pour la réforme

Les résultats du PNEA font apparaître la nécessité d'opérer des réformes à partir des points d'entrée suivants :

Au niveau des contenus :

- La nécessité de prendre en considération les résultats du PNEA caractérisés dans l'ensemble par des lacunes criantes en matière d'acquis linguistiques, (y compris en

ce qui concerne la langue arabe), et dans les disciplines scientifiques.

Au niveau des approches :

- La nécessité d'abandonner les approches pédagogiques qui considèrent que la classe est une entité homogène ;
- Considérer que les élèves ne sont pas en situation égalitaire face aux apprentissages : (nécessité de mettre en œuvre les principes pédagogiques différentiels) ;
- Inscription du soutien scolaire, accompagné d'un soutien psycho-social, parmi les modules du programme scolaire destiné aux élèves objet de déficit dans les acquis ;
- Encourager les élèves à s'auto-évaluer.

Au niveau de la formation des enseignants :

- Former et entraîner les enseignants à concilier entre une pédagogie visant le collectif et une autre destinée à l'élève en tant qu'individu, en vue de relever le niveau d'acquisition chez l'ensemble des élèves ;
- Assurer aux enseignants une formation appropriée en pédagogie différentielle et les initier aux méthodologies d'identification des niveaux des élèves.

A signaler que les résultats du PNEA pour l'année 2016 ont fait l'objet d'un rapport analytique en langues arabe et française ainsi que d'un rapport méthodologique en français. Un résumé dudit rapport est également disponible dans les deux langues.

2. Atlas territorial des disparités en matière d'éducation (programmé pour 2017)

L'Instance Nationale de l'Évaluation a réalisé en 2014 un Atlas de l'éducation qui a collecté des données relatives à divers

aspects du système éducatif national en relation avec la mise en œuvre de la Charte nationale pour l'éducation-formation. Quant à l'Atlas territorial des disparités en matière d'éducation de 2017, il a focalisé l'attention sur une thématique essentielle considérée par la Vision stratégique 2015-2030 comme un pilier de la réforme ; à savoir le principe de l'équité en vue de concrétiser l'école de l'égalité des chances. Le même document de référence a recommandé d'opérer une discrimination positive en faveur des régions rurales et fragiles du fait des inégalités territoriales. Dans cette logique, l'Atlas accorde une importance particulière aux disparités et aux inégalités en matière d'accès à l'éducation et à l'enseignement.

Ainsi, à travers l'estimation de deux indicateurs fondamentaux en matière de mesure du développement humain ³, qui ne sont pas pris en compte dans les rapports sur les indicateurs du niveau de la scolarisation, que sont la moyenne des années de scolarisation et l'indicateur GINI pour l'éducation de la population âgée de 15 ans et plus, l'Atlas 2017 fournit un diagnostic global du niveau du capital humain du pays, ainsi que sa ventilation selon le plus haut degré éducatif obtenu. Les deux indicateurs ont été mesurés sur le plan international, national, régional et au niveau des collectivités territoriales.

Pour l'estimation de la moyenne des années de scolarisation et celui de l'indicateur GINI de l'éducation, l'INE s'est fondée sur les résultats

³ Le premier indice mesure le niveau du capital humain dans une zone géographique donnée, alors que le deuxième mesure le niveau de disparité en matière d'accès à l'éducation.

du Recensement général de la population et de l'habitat de l'année 2014, selon une méthodologie scientifique rigoureuse dans le traitement et l'exploitation des données statistiques, conformément à des standards internationaux en la matière.

Au niveau général :

- L'Atlas met en lumière, pour la première fois, les inégalités en matière d'éducation en corrélation avec le découpage régional administratif de 2015. Il met ainsi à la disposition du public une grille permettant de classer les 1538 communes sur la base du critère de la moyenne des années de scolarité effectuées et de celui de l'indicateur GINI pour l'éducation. La typologie des communes, sur ces critères, a dégagé quatre catégories principales : très déficitaire, déficitaire, peu déficitaire et non déficitaire.
- Le Maroc est classé à la 136^{ème} place sur un total de 175 pays à travers le monde, avec une moyenne des années de scolarité effectuées de 5,64 années. Ainsi, pour la population marocaine âgée de 15 ans et plus, la moyenne des années de scolarité effectuées est estimée à cinq ans et six mois ; c'est-à-dire moins des six années fixées au cycle primaire de l'enseignement. Alors que pour les trois quarts des pays à travers le monde cette moyenne dépasse de loin ce seuil des six années de scolarité. Elle dépasse les douze ans pour les quinze premiers pays de ce classement.
- Par ailleurs, au regard de l'indice GINI de l'éducation qui demeure relativement élevé (0,55), le Maroc perd quatorze places sur le critère de l'égalité des chances d'accès à l'éducation, se situant au 150^{ème} rang de ce classement. Ainsi, il apparaît que le score du

Maroc sur la base de la moyenne des années de scolarité est relativement meilleur que son score sur la base de l'indice GINI. Ce qui signifie que notre pays se doit de déployer davantage d'efforts afin de réduire les inégalités en matière d'éducation. Un défi qui a amené la vision stratégique 2015-2030 à faire du principe de l'équité un des piliers fondamentaux de la réforme.

Au niveau territorial :

- L'Atlas territorial fait apparaître nombre de disparités entre les collectivités territoriales dans notre pays. Ainsi, la région de Marrakech-Safi est celle qui connaît les disparités les plus criantes entre les collectivités locales en matière d'accès à l'éducation. Le tiers des communes de cette région enregistre un lourd déficit dans le domaine de l'éducation et seulement 13 % des communes de la région n'enregistrent pas ce type de déficit. Ce qui aggrave le niveau des inégalités dans cette région. Alors que dans les régions du sud 4% seulement des collectivités locales enregistrent de graves déficits en la matière contre 47% des communes qui ne connaissent pas ce déficit en matière d'éducation.
- L'Atlas territorial des disparités en éducation s'inscrit dans le cadre de l'effort qui consiste à mettre à la disposition des instances de prise de décision, des acteurs et de l'ensemble des citoyens une grille typologique qui permet de déterminer la position de chacune des 1538 collectivités territoriales nationales et partant de fournir un outil d'aide à la décision ciblée en matière d'élaboration des politiques publiques, notamment en matière d'éducation.

3. Evaluation de l'impact de l'enseignement de la langue arabe sur l'acquisition de la langue et de la culture au sein de la communauté marocaine expatriée

L'objectif de l'évaluation de l'impact de l'enseignement de la langue arabe sur l'acquisition de la langue et de la culture au sein de la communauté des marocains résidant à l'étranger traduit l'intérêt porté à la nécessaire adaptation de la didactique de l'enseignement de la langue et de la culture originelles et de l'approche pédagogique qui la sous-tend, aux évolutions qu'ont connues récemment les sociétés d'accueil des marocains résidant à l'étranger. La finalité de cette approche réside dans la volonté d'aider les politiques publiques à adopter les décisions appropriées en vue d'améliorer cet enseignement dans l'avenir et de répondre, ainsi, aux attentes et aux exigences de la communauté marocaine expatriée en matière d'enseignement de la langue arabe.

A cet effet, l'INE a réalisé, en collaboration avec la Fondation Hassan II pour les marocains résidant à l'étranger, une enquête sur un échantillon d'enfants marocains, âgés de 18 ans et plus, issus de familles marocaines résidant à l'étranger, lesquels ont bénéficié de cours de langue arabe ou de résidence linguistique et culturelle au Maroc, ou des deux à la fois. Une autre enquête similaire a été réalisée auprès d'un échantillon d'enfants de statut équivalent mais qui n'ont pas bénéficié desdites prestations. Un questionnaire multicritères a été administré à un échantillon choisi parmi ces enfants. L'enquête a concerné un total de 1160 bénéficiaires des cursus d'enseignement de la langue arabe et/ou de résidences culturelles au Maroc. Le nombre de réponses au questionnaire a atteint

le chiffre de 1272 concernés. Le rapport de cette enquête expose les éléments méthodologiques mis en œuvre ainsi que les principaux résultats de cette évaluation.

Certes le programme d'enseignement de la langue et de la culture originelles a réussi à atteindre un certain nombre d'objectifs prescrits tels l'attachement à la langue arabe, la préservation de l'identité culturelle marocaine et le maintien du lien avec le pays d'origine. Cependant, l'évaluation a démontré que le niveau de maîtrise de la langue arabe standard chez les bénéficiaires de l'enseignement précité demeure modeste, voire rudimentaire, malgré la grande motivation des apprenants.

L'évaluation démontre que compte tenu de l'attachement des MRE à l'apprentissage de la langue et de la culture d'origine d'abord, il est impératif d'élaborer un programme officiel doté d'un cadre référentiel adapté aux divers niveaux d'enseignement et à toutes les tranches d'âge des apprenants, allant du primaire au secondaire qualifiant. De même, il faudrait procéder à une refonte intégrale des contenus de cet enseignement, afin de répondre aux attentes des bénéficiaires eux-mêmes. Ensuite, il s'agit d'améliorer les équipements et les supports pédagogiques et d'optimiser les usages numériques en la matière, à tous les niveaux, à l'instar des écoles du pays d'accueil des apprenants, afin de les inciter davantage à choisir ce type d'enseignement, de le valoriser et d'en garantir la qualité.

Les mutations qu'a connues l'émigration marocaine, la diversité des cas de figure quant au statut des MRE, la pluralité de leurs besoins spécifiques déterminés par leurs caractéristiques démographiques et l'émergence d'une élite lettrée, ainsi

que l'exposition de l'identité culturelle et culturelle des migrants à nombre de tensions ; tous ces facteurs nous interpellent et suscitent nombre d'interrogations.

4. Evaluation des Centres d'études doctorales (présentation au Bureau du Conseil prévue en 2017)

L'évaluation des études doctorales, en leur qualité de levier pour la production des contingents de chercheurs à même de contribuer au développement du pays et de la société du savoir, projette la lumière sur la politique de l'Etat visant à mettre en place les fondations nécessaires à ce développement.

Compte tenu de la position centrale des études doctorales dans le système de la recherche scientifique dans notre pays, et une décennie après la mise en œuvre de la réforme universitaire et la mise en place du système LMD (Licence-Master-Doctorat), il est devenu urgent d'évaluer ce cycle d'études quant à ses missions, son ingénierie, son organisation, son fonctionnement, son ouverture sur le monde, son articulation avec le système de la recherche scientifique, sa capacité à attirer les bons éléments parmi les étudiants méritants et son aptitude à produire des chercheurs de haut niveau, à développer la recherche scientifique et à assurer l'accès à la vie professionnelle.

Cependant, nulle réforme du cycle doctoral n'est envisageable que si elle est inscrite dans le cadre d'une politique nationale intégrée et homogène de la recherche scientifique et dont les objectifs sont déterminés selon un modèle socio-économique approprié.

Une telle évaluation se doit de considérer le modèle des études doctorales, dans son

organisation et dans sa capacité à attirer les étudiants-chercheurs, à l'aune de l'efficience et de la rendement. Dans cet esprit, le modèle qui répondrait le mieux aux attentes de la société serait celui qui mettrait la recherche et le développement de la société du savoir au cœur de ses préoccupations et romprait, autant que faire se peut, avec le modèle territorial des cycles de la licence et du master. Cette approche s'inscrirait mieux dans l'objectif stratégique relatif à la société du savoir et de la connaissance telle que préconisé par la Vision stratégique 2015-2030.

5. Evaluation des Facultés polyvalentes (Présentation au Bureau du Conseil prévue en 2017)

Cette étude-évaluation vise à revisiter les motivations et les visées ayant présidé à la création de ce type de facultés, à évaluer leur processus de développement au regard de la conception initiale de leur institution, ainsi que leur positionnement dans le paysage universitaire national. Cette évaluation devrait également mesurer l'impact de ces facultés sur les réalités socio-économiques des régions qui les abritent. Elle est en outre appelée à esquisser les perspectives d'avenir de ces facultés en tant que composante du système national de l'enseignement supérieur, dans le contexte des grands défis qu'il est appelé à relever.

La Faculté polyvalente (FP) constitue depuis 2003 un nouveau modèle de structure universitaire dans le système de l'enseignement supérieur national. Les principales motivations ayant présidé à la création de ce type de facultés étaient le souci de proximité, la pluralité des spécialités et l'accès ouvert pour les étudiants.

La fin des années quatre-vingt-dix du siècle dernier, rappelle-t-on, a constitué un tournant en matière d'élargissement et de renforcement de l'offre nationale d'enseignement supérieur. La tendance prédominante dans les politiques publiques était alors essentiellement orientée vers les établissements à accès ouvert, obéissant en cela à des impératifs socio-économiques.

Les Facultés polyvalentes ont contribué au maintien de nombre de nouveaux étudiants dans leur région d'origine (la capacité d'accueil des résidences universitaires traditionnelles étant limitée) et de préserver une relative stabilité sociale et sécuritaire des villes universitaires surchargées.

Si le modèle originel de ces facultés était unique, l'absence d'une politique claire à leur endroit, comme à celui des autres établissements à accès ouvert, a généré à partir de ce modèle initial trois types d'établissements avec des caractéristiques contrastées:

- **La faculté polyvalente au vrai sens du terme** : un établissement universitaire à accès ouvert disposant en son sein des trois grandes branches académiques. Cet archétype de la faculté polyvalente est demeuré conforme aux spécificités du modèle initial. Entrent dans cette catégorie les facultés polyvalentes de Taza, Nador, Safi, Khouribga et Errachidia.
- **La faculté polyvalente hybride** : qui propose, au maximum, deux champs académiques. Elle est à la fois un établissement à accès ouvert pour les filières de formation fondamentale et un établissement à accès régulé dans les filières de formation professionnalisante. Cette catégorie de faculté polyvalente comprend

essentiellement les établissements du genre domiciliés dans les campus disposant d'établissements spécialisés à accès ouvert. C'est le cas notamment des facultés polyvalentes de Tétouan, Béni Mellal, El Jadida et Larache.

- **La faculté polyvalente professionnelle (à accès régulé)** : spécialisée dans les formations professionnelles duales ou multi-spécialités. Une catégorie plus proche de l'établissement à accès régulé mais avec un grand écart par rapport au modèle initial de la faculté polyvalente. C'est le cas des facultés polyvalentes de Ouarzazate et de Taroudant.

Il est à noter que le modèle de la FP qui a connu un certain nombre de développements dans des contextes différents, ne s'est pas encore stabilisé. Certes, des évolutions internes de ces établissements ont permis l'émergence de diverses déclinaisons de ce modèle d'établissements, qui ont apporté un plus à l'université. Ceci n'a pas mis ces structures à l'abri de diverses formes de pression qui ont affecté leur développement dans le sens du modèle unique des facultés classiques, avec la prédominance des mêmes contenus et de la même logique de gouvernance.

6. Projets en cours de réalisation par l'INE

6.1. Rendement de l'enseignement supérieur : défis, intégration et opportunités d'emploi

Courant 2016, l'INE a parachevé l'élaboration du référentiel méthodologique destiné au projet d'évaluation du rendement extérieur du système d'enseignement supérieur national. Prennent part à cette étude

les universités marocaines, publiques et privées, y compris l'Université Al Akhawayn, les établissements de formation sur les métiers de l'éducation-formation et les établissements de formation professionnelle publics et privés post-baccalauréat (niveau de technicien supérieur).

L'évaluation du processus de formation et le suivi de l'intégration des lauréats de l'enseignement supérieur et de la formation professionnelle supérieure font partie intégrante des missions de l'INE, dans le cadre du processus de la mesure de l'efficacité du système et du contrôle de la conformité entre les efforts déployés et les objectifs escomptés.

A cet effet, l'INE a développé un arsenal méthodologique spécifique comprenant notamment un modèle d'évaluation, des instruments de mesure et un guide qu'elle a mis à la disposition des universités via une plateforme numérique domiciliée sur le réseau de partage des données. Le projet a débuté par une étude-pilote qui a concerné trois universités et 1621 lauréats. Cette phase a permis d'expérimenter la boîte à outils de l'évaluation et de collecter un premier lot de données, riches et fiables, sur les parcours professionnels et les conditions d'intégration des lauréats.

L'INE œuvrera à généraliser cette boîte à outils d'évaluation, telle qu'elle a été testée lors de la phase pilote, sur l'ensemble des établissements de formation post-baccalauréat, au niveau national, en vue de mesurer le niveau de compatibilité des formations proposées par ces établissements avec les besoins du marché national du travail.

En vue de l'élaboration du « Rapport analytique sur le rendement de l'enseignement supérieur », l'INE compte réaliser les études suivantes :

- Rendement interne et efficacité de la formation ;
- Rendement externe et intégration au marché de l'emploi ;
- Métiers d'avenir ;
- Médiation dans le domaine de l'emploi ;
- Besoins des entreprises et marché de l'emploi.

6.2. Etude sur le financement du système de l'éducation, de la formation et de la recherche scientifique à partir des recommandations de la Vision stratégique de la réforme 2015-2030

La phase préparatoire de cette étude se déroule sur la base d'une approche fondée sur la coordination entre les travaux des différents départements ministériels et secteurs en charge de l'éducation, de la formation et de la recherche scientifique, y compris le Ministère des Habous et des Affaires islamiques, en collaboration avec les commissions permanentes du Conseil, notamment celle en charge de la gouvernance du système de l'éducation, de la formation et de la recherche scientifique.

Les résultats de cette étude sont basés sur les travaux de l'INE et de l'ensemble des instances du Conseil, ainsi que sur les rapports sectoriels réalisés en collaboration avec les départements concernés. L'étude a pour objectifs, notamment de :

- Élaborer un rapport synthétique dont l'INE assurera la rédaction à partir des travaux des diverses parties citées ;

- Dresser des prévisions détaillées sur la réalisation des objectifs de la Vision stratégique de la réforme sous l'angle de la capacité d'accueil de chacune des composantes du système, selon un échéancier commun ;
- Etablir des prévisions globales relatives à l'investissement dans les infrastructures nécessaires qu'il est impératif de rendre disponibles sur le moyen et le long terme pour chacune des composantes sectorielles du système ;
- Estimer les besoins en termes de financement pour la recherche scientifique afin de parvenir aux résultats définis par la Vision stratégique de la réforme ;
- Déterminer les besoins en ressources futures en coordination avec les partenaires et contribuer à la réflexion sur des ressources durables en vue de parvenir à la réalisation des objectifs de la Vision stratégique pour la réforme.

6.3. Evaluation analytique des résultats du programme international TIMSS 2015

- Ce programme est basé sur l'exploitation et l'analyse des études prospectives internationales en vue d'évaluer les résultats des acquis de l'école marocaine. Cette évaluation va concerner les mathématiques et les sciences en 4^{ème} et 8^{ème} année de l'enseignement obligatoire, séparément.

6.4. Parachèvement du projet de modèle d'évaluation des établissements scolaires

L'INE, à travers cette étude, vise les objectifs suivants :

- Élaborer un cadre référentiel pour l'évaluation des établissements scolaires ;
- Expérimenter l'application de ce modèle aux différents cycles de l'enseignement scolaire,

en focalisant l'approche sur des dimensions ciblées ;

- Opérer des évaluations récurrentes en vue d'interpréter les performances des établissements scolaires, selon chaque cycle, en prenant en compte les facteurs contextuels de l'école, en termes de spécificités des apprenants, de l'écosystème scolaire, ainsi que des facteurs liés aux efforts déployés par les établissements d'enseignement

6.5. Etude comparative des systèmes de recherche scientifique

Cette étude opère une comparaison entre les systèmes de la recherche scientifique dans les pays suivants : Turquie, Tchéquie, Brésil, Mexique, Afrique du Sud et Malaisie, en se basant sur les paramètres de :

- La gouvernance ;
- La production scientifique ;
- Le financement.

6.6. Publications constituant une valeur ajoutée pour le suivi et l'évaluation du fonctionnement du système

- Guide des indicateurs de l'évaluation : il s'agit d'un document élaboré par l'INE et récapitulant les indicateurs du suivi et de l'évaluation du système d'éducation, de formation et de recherche scientifique.

6.7. Programme National d'Évaluation des Acquis des élèves PNEA 2019 : finalisation de l'arsenal méthodologique et mise en œuvre des tests expérimentaux

- Le dispositif méthodologique pour le PNEA 2019 a été finalisé sur l'hypothèse de la mise en œuvre de l'étude tous les quatre ans afin de suivre l'évolution du rendement du système éducatif ;

- Ladite étude porte sur l'évaluation des acquis des élèves à la fin du cycle primaire et du cycle d'enseignement obligatoire. Les compétences mesurées concernent la maîtrise des langues (arabe, amazighe et française), les mathématiques et les sciences (éveil scientifique, physique-chimie, sciences de la vie et de la terre).

IV. La mission de proposition

La mission de proposition qu'assume le Conseil, est adossée, comme indiqué précédemment, au référentiel constitutionnel et aux dispositions contenues dans la loi relative à l'institution. L'article 2 de cette loi, stipule notamment parmi les prérogatives du Conseil, de fournir au gouvernement toute proposition à même de contribuer à l'amélioration de la qualité du système de l'éducation nationale, de la formation et de la recherche scientifique. Entrent également dans ce cadre les propositions contribuant à la réussite de la réforme du système, au renforcement de son rendement, au développement de ses performances, ainsi qu'à l'encouragement des politiques visant à développer les structures de la recherche scientifique et l'incitation des acteurs de ce secteur à la créativité et à l'innovation.

Cette mission, qui s'inscrit dans le cadre de l'auto-saisine du Conseil, est déclinée notamment sous forme de rapports thématiques portant sur des sujets spécifiques visant des objectifs stratégiques relatifs à la promotion continue du système éducatif.

Sous cet angle, la mission du Conseil en tant que source de propositions, consiste à :

1. Travailler, à sa propre initiative, sur des questions prioritaires ou déterminantes pour la réforme éducative, en plus de contribuer, conformément à son rôle constitutionnel, à l'élaboration de la Vision stratégique de la réforme à long terme ;
2. Identifier les problématiques qui, bien qu'elles soient évoquées dans la Vision stratégique sous forme d'orientations générales, nécessitent davantage d'investigations et de réflexion, avec un souffle stratégique. En se saisissant de ces questions, dans le cadre des prérogatives qui lui sont conférées, le Conseil vise à proposer des solutions globales aux problématiques concernées, en tant que contribution durable au renforcement des leviers de la réforme ;
3. Adopter une approche proactive qui anticipe sur les thématiques sous-tendues par des défis qui pourraient compromettre ou ralentir les chantiers de la mise à niveau et de l'amélioration des performances du système éducatif, afin de mieux les gérer et d'en faire des atouts au service du changement ;
4. Éclairer les politiques publiques relatives à l'éducation-formation et à la recherche et aider à la décision dans un domaine caractérisé par la complexité, la multiplicité de ses dimensions et de ses enjeux.

Dans ce cadre, et par auto-saisine, le Conseil a finalisé, durant la période couverte par le présent bilan d'activités, un rapport sur le thème « L'Éducation aux valeurs dans le système éducatif », et a entamé les travaux préparatoires pour l'élaboration d'un rapport sur « L'Éducation non formelle ».

1. Rapport sur l'Éducation aux valeurs dans le système éducatif

Ce rapport souligne que l'éducation aux valeurs est une partie intégrante des missions de l'école et qu'elle constitue un mécanisme essentiel d'inclusion socioculturelle des générations d'apprenants et de cohésion sociale. Elle représente, en outre, l'un des principaux leviers pour la constitution et la mise à niveau du capital humain. Dans ce sens, l'imprégnation de l'éducation par les valeurs est un gage pour la promotion du système éducatif et pour l'amélioration continue de ses performances à tous les niveaux.

Ledit rapport s'inscrit dans un contexte marqué par des mutations accélérées de la société marocaine en relation avec les réformes institutionnelles et législatives récentes, la poursuite de l'adhésion du Maroc aux dispositifs et conventions internationales de défense des droits de l'Homme et l'inscription désormais de l'éducation aux valeurs parmi les stratégies de développement et de rayonnement des nations.

Il s'agit en même temps d'un contexte marqué par la recrudescence des manifestations d'incivilité dans le comportement des enfants et des jeunes, garçons et filles, portant préjudice aux valeurs de la citoyenneté, de la tolérance et de la démocratie. Elles portent également atteinte au nécessaire respect du droit à la différence ainsi qu'aux impératifs de la préservation des biens publics et de l'environnement.

Ce rapport s'inspire des ressources référentielles suivantes :

- Le corpus des valeurs stipulées dans la Constitution du Royaume ;
- Les orientations royales relatives aux valeurs et vertus du comportement civique ;
- « La Vision stratégique 2015-2030 pour une école de l'équité, de la qualité et de la promotion de l'individu et de la société » qui a positionné l'école au cœur du projet sociétal national et a inscrit la mission de celle-ci en matière d'éducation aux valeurs en tête des préalables à la réalisation effective de la réforme du système escomptée.

Les objectifs visés par ledit rapport consistent notamment à :

- Construire une Vision claire et intégrée de l'ensemble des composantes de l'éducation aux valeurs dans l'école marocaine corrélée harmonieusement avec les missions de transmission des connaissances, de construction des compétences et de maîtrise des langues ;
- Permettre au système éducatif national de remplir pleinement l'une de ses missions essentielles relative à l'éducation sociale et à la construction de la personnalité du citoyen ;
- Renforcer la capacité de l'école à faciliter l'intégration dans le système des valeurs socioculturelles de la société pour les apprenants et les lauréats ;
- Perfectionner les approches pédagogiques au sein de l'école afin d'intégrer le système relationnel dans ses divers espaces, ainsi qu'entre les établissements d'éducation-formation et de recherche, d'une part, et leur écosystème, de l'autre. Cet enrichissement de l'offre pédagogique devrait contribuer à la consécration des valeurs, ainsi qu'à celle de la culture des droits de l'Homme et du sens du devoir ;

- Faire du système éducatif l'un des leviers essentiels de la promotion de la société sur la base du corpus des valeurs stipulées par la Constitution.

Par ailleurs, le rapport sur l'Éducation aux valeurs est adossé à six principes structurants :

- La réussite de l'éducation aux valeurs se mesure à l'aune de la conformité des valeurs prônées avec les choix fondamentaux de la nation telles que stipulées dans la Constitution. Elle se mesure également dans la péréquation entre droits et devoirs et dans la traduction concrète de ces principes dans les comportements et les pratiques ;
- L'éducation aux valeurs relève d'une responsabilité partagée entre l'école et l'ensemble des institutions éducatives et d'encadrement des citoyens (famille, organisations politiques, syndicales, culturelles, civiles, médias, etc.) ;
- L'éducation aux valeurs est une mission transversale de l'école et un indicateur de la qualité de son rendement. Elle concerne l'ensemble des niveaux et des cycles du système de l'éducation-formation et appelle à une intégration des dimensions culturelle, intellectuelle, religieuse, historique et esthétique de ces valeurs. Elle implique également une approche qui prenne en compte les complémentarités qui sous-tendent toutes ces dimensions ;
- L'action pédagogique de terrain au sein de l'école et la qualité des relations institutionnelles dans la construction de l'offre pédagogique favorisent l'éducation aux valeurs et sont à même de garantir des résultats meilleurs que ceux qui seraient attendus d'un discours théorique généraliste ;

- La mise à disposition des acteurs pédagogiques de la formation idoine et des qualifications appropriées, y compris en renforçant leurs compétences dans le domaine spécifique de l'éducation aux valeurs et en encourageant la pédagogie par l'exemple dans ce domaine ;
- La prévalence dans l'environnement scolaire des conditions favorables à une bonne éducation et aux apprentissages escomptés, en conformité avec les prescriptions des conventions internationales et des règles de respect de la dignité humaine.

Quant aux principes directeurs de l'action en matière d'éducation aux valeurs, ils sont déclinés comme suit :

- Harmoniser le système des valeurs scolaires avec les évolutions sociétales nationales, locales et internationales ;
- Prendre en considération les complémentarités et les interdépendances entre les différentes composantes du système des valeurs scolaires : les valeurs de l'appartenance religieuse et nationale, les valeurs de la citoyenneté locale et universelle, les valeurs de la protection de l'environnement et du développement durable, les valeurs de l'environnement scolaire ;
- Élaborer et développer un modèle référentiel harmonieux pour l'éducation aux valeurs, complémentaire avec le reste des fonctions de l'école en termes d'apprentissage et de transmission des savoirs, de formation, d'encadrement, de recherche, etc. ;
- Développer les relations de partenariat et de coopération entre le système éducatif national et son environnement et l'optimisation des interactions intellectuelles, socioculturelles et matérielles entre l'école et son écosystème.

A partir de là, le rapport propose un dispositif intégré pour une éducation efficiente aux valeurs en milieu scolaire marocain, à travers les sept domaines d'intervention suivants :

- **Programmes, curricula et formations :** élaborer le corpus prioritaire des valeurs, préparer des manuels référentiels, intégrer l'approche valeurs et droits dans les programmes ;
- **Supports multimédia et espace numérique :** renforcer le rôle des espaces médiatiques et numériques dans les programmes et les activités relatifs à l'éducation aux valeurs ;
- **Vie scolaire et universitaire et pratiques citoyennes :** généraliser les clubs éducatifs, encourager l'esprit d'initiative et des pratiques citoyennes dans le cadre du projet d'établissement, mettre à la disposition des apprenants les structures et les mécanismes de la représentativité et de la participation dans la gestion de la vie scolaire et universitaire, mettre en place des mécanismes pour l'écoute, la médiation et la gestion des différends, le dialogue et la négociation ;
- **Acteurs pédagogiques :** insérer des critères précis relatifs à des compétences en éducation aux valeurs dans les conditions et processus de candidature et d'accès aux métiers de l'éducation-formation ou à des responsabilités à divers niveaux du système. Dans le même esprit, veiller au renforcement des cursus de formation initiale et continue en la matière et valoriser les initiatives méritantes dans le domaine de l'éducation aux valeurs ;
- **Relations de l'école avec son écosystème, partenariat avec les acteurs institutionnels et la société civile :** revisiter les diverses formes de partenariat et de coopération avec les familles en matière de projets et de programmes d'éducation aux valeurs. Faire converger les approches et les initiatives communes avec les acteurs institutionnels, les institutions et organisations de la société civile ;
- **Recherche scientifique et pédagogique :** apporter un appui conséquent à la recherche pédagogique sur les problématiques de l'éducation aux valeurs et intégration de ces thématiques dans les projets structurants de la recherche. Mutualiser les recherches, études et rapports nationaux en la matière et inciter à leur exploitation dans le cadre des politiques publiques éducatives pour enrichir l'offre pédagogique dans le domaine de l'éducation aux valeurs. Développer un système de valeurs interne au secteur de la recherche scientifique ;
- **Catégories sociales en situation de handicap, à besoins spécifiques ou en situation de précarité :** renforcer les politiques d'équité et de généralisation de la scolarisation et du droit à la formation en faveur des catégories sociales en situation de handicap, à besoins spécifiques ou en situation de précarité. Elaborer des plans d'action en faveur des enfants et des jeunes marocains résidant à l'étranger afin de leur permettre d'acquérir les valeurs de leur société d'origine.

En conclusion, le rapport formule six recommandations, notamment :

- Concevoir un plan d'action et de mise en œuvre à l'échelon national et régional ;
- Elaborer une charte pédagogique contractuelle nationale en matière d'éducation aux valeurs explicitant les mesures pédagogiques appropriées ainsi que les partenariats souhaitables ;
- Elaborer un cadre référentiel pour le système de l'éducation aux valeurs et les divers domaines de déclinaison de cette éducation ;
- Diversifier les approches et les modalités d'action en matière de mise en œuvre des propositions et des recommandations en veillant sur leur complémentarité et leur harmonie ;
- Renforcer le rôle de la veille et de l'évaluation permanente ;
- Réunir les conditions de succès pour la mise en œuvre des recommandations du rapport.

2. Travaux préparatoires pour un projet d'étude sur les technologies numériques dans le système éducatif

Cette étude s'inscrit dans le cadre d'un projet d'étude sur le thème de l'intégration du numérique dans le système éducatif qui sera réalisée en coordination avec la Commission permanente des curricula, des programmes et des supports pédagogiques, conformément à son plan d'action biennal 2015-2017. Ce projet est appelé à contribuer activement à une transformation structurante de l'école marocaine à même de lui ouvrir des perspectives pour se positionner, progressivement, parmi les systèmes éducatifs avancés dans le monde.

Les travaux préparatoires de ce projet ont abouti à l'élaboration d'un certain nombre d'études et de documents de travail, notamment :

- Une étude en deux volets : l'un pour le benchmarking des expériences internationales en matière d'intégration des technologies numériques dans le domaine de l'éducation, et le second consacré aux enjeux du numérique éducatif pour le Maroc, sur le plan de la gouvernance, d'une part, et de l'autre en tant que levier pour la réalisation des principes de l'équité, de l'égalité des chances, de la qualité pour tous et de la promotion de l'individu et de la société ;
- Une étude descriptive de l'état des lieux de l'utilisation des TIC dans l'ensemble du système éducatif, tous niveaux confondus ;
- Un benchmark des dispositifs juridiques qui encadrent l'intégration du numérique à l'éducation, au Maroc et au niveau international, en vue de proposer des points d'entrée appropriés à un accompagnement juridique pertinent pour la E-Education ;
- L'élaboration d'un projet de modèle national de dissémination des technologies et de la culture numériques dans le système éducatif à l'horizon 2030, pour une intégration harmonieuse et intelligente de ces technologies numériques dans les domaines de l'éducation, des apprentissages, de la recherche, de la gouvernance et de la gestion ;
- Un projet de plateforme de discussion, sur la base d'une approche participative adossée à l'expertise spécialisée et aux études comparatives réalisées, dans la perspective de permettre au Conseil de proposer une stratégie intégrée pour la mise en œuvre

du modèle escompté et d'en faire l'un des leviers dynamiques pour l'édification de l'école du futur.

V. Travaux d'étude, de recherche, de veille et d'innovation

La réalisation de ces travaux relève de la compétence du Pôle Etudes, recherche et appui aux instances du Conseil qui constitue le support scientifique nécessaire aux instances dérivées de l'Assemblée générale afin qu'elles s'acquittent des missions qui leur sont confiées. Outre la réalisation des études, de la veille et du développement de l'innovation et de la prospective, ce pôle prend également en charge les projets qui lui sont confiés dans le cadre du plan d'action et l'accompagnement des travaux et projets des commissions permanentes, des groupes spéciaux de travail, et des commissions *ad hoc* du Conseil.

1. Appui, suivi et accompagnement des travaux d'expertise interne et externe

• Travaux liés aux projets des commissions permanentes du Conseil :

- Elaboration des projets de termes de référence, en coordination avec les commissions permanentes et les groupes spéciaux de travail, pour la réalisation des travaux qui leur sont confiés dans le cadre du plan d'action du Conseil, au titre de l'année 2016, tels qu'évoqués dans la partie du présent rapport relative au bilan des activités des commissions et des groupes spéciaux de travail ;
- Suivi des travaux assurés par l'expertise interne et externe et du cours desdits travaux ;

- Supervision des travaux de la commission scientifique spécialisée dans le thème de l'innovation pédagogique, notamment pour la préparation d'un colloque sur ce thème, en vue d'élaborer un référentiel stratégique pour l'innovation dans les domaines de l'éducation, de la formation et de la recherche.

2. Etudes et recherches accomplies par les experts dans le cadre des travaux du Colloque national sur le thème : « La mise à niveau des métiers de l'éducation, de la formation et de la recherche scientifique : pilier de la réforme éducative »

- Etude sur le thème : « Les associations professionnelles de l'éducation, de la formation et de la mise à niveau des métiers éducatifs ». Il s'agit d'une étude théorique et de l'exploitation de contributions d'associations professionnelles marocaines de l'éducation-formation sur la thématique de : « La professionnalisation et le développement des métiers éducatifs », 2016 ;
- Rapport synthétique des propositions des syndicats marocains pour l'amélioration de la qualité des métiers de l'éducation-formation, de la gestion et de la recherche ;
- Sondage d'opinion auprès des associations de parents et de tuteurs d'élèves à propos de l'état et de l'avenir des métiers de l'éducation-formation, de la gestion et de la recherche ;
- Actualisation du diagnostic et du benchmark relatifs aux métiers de l'éducation-formation.

3. Projets et études réalisés par le Pôle Etudes

3.1 Travaux préparatoires pour une étude sur le thème : « Associations des familles d'élèves, un acteur essentiel dans la promotion de la question scolaire ».

Ce projet s'interroge sur le statut actuel desdites associations, leur rôle et leurs performances, en vue de proposer de nouvelles approches à même de renforcer leur position et de valoriser leurs apports à l'école.

3.2. Poursuite des études préparatoires du projet sur le thème : « Elaboration d'un nouveau modèle pour les apprentissages dans l'enseignement obligatoire »

4. Veille et innovation

Poursuite des travaux destinés à la conception d'une vision stratégique sur la veille et l'innovation dans les domaines de l'éducation, de la formation et de la recherche.

VI. Manifestations publiques

Conscient de la nécessité de s'ouvrir sur l'opinion publique et de communiquer autour des activités et actions qu'il entreprend pour l'avènement d'une école de l'équité, de la qualité et de la promotion de l'individu et de la société, le Conseil est convaincu que le développement de l'école implique l'échange des points de vue et l'établissement d'un dialogue continu avec les différents acteurs, partenaires et intervenants dans le domaine de l'éducation, tant au niveau national qu'international. Dans ce sens, le Conseil organise chaque année une série de

rencontres, de colloques et de séminaires sur des thématiques considérées comme essentielles pour l'école marocaine.

Colloque national sur le thème de « La mise à niveau des métiers de l'éducation, de la formation et de la recherche scientifique : un pilier pour la réforme de l'éducation » (24-25 mai 2016)

Le Conseil a organisé cette manifestation pour débattre des métiers de l'éducation avec la participation d'un groupe d'intellectuels, d'experts, d'acteurs pédagogiques, sociaux et civils, convaincu que la réforme du système de l'éducation, de la formation et de la recherche scientifique dépend prioritairement de la mise à niveau des métiers de l'éducation-formation, de la gestion et de la recherche.

Pour réussir cette mise à niveau, il est impératif de s'inspirer des standards en vigueur en la matière à l'échelle internationale, alignés sur les évolutions que connaissent ces métiers. Il convient par ailleurs de veiller à la promotion continue des rôles et des missions des acteurs pédagogiques concernés, de la valorisation de leur action et de l'amélioration de leurs conditions de travail, ainsi que par le biais du développement et du renforcement de leurs capacités professionnelles.

Le colloque a, ainsi, décliné un certain nombre d'axes de débat couvrant l'essentiel des problématiques relatives à ces métiers en relation avec les profondes mutations que connaît la société et qui se répercutent sur les besoins et les exigences à l'endroit des secteurs de l'éducation, de la formation, de la gestion et de la recherche. La rencontre a également pris en compte la nécessaire

ouverture sur les bonnes pratiques internationales dans ce domaine, porteuses de valeurs d'innovation, de pertinence et d'exemplarité.

Les travaux du colloque ont été déclinés selon les articulations suivantes :

- Nouveaux rôles, enjeux et tendances internationales pour les métiers de l'éducation ;
- Nouvelles approches pour la mise à niveau des métiers de l'éducation-formation ;
- Etat des lieux des métiers éducatifs et leurs perspectives d'avenir ;
- Amélioration de la qualité des métiers de l'éducation-formation, de la gestion et de la recherche : leviers de changements proposés par les syndicats, les associations professionnelles et les organisations de parents et tuteurs des élèves ;
- Evaluation des métiers de l'éducation-formation, de la gestion et de la recherche.

Principales conclusions et recommandations :

Le Colloque a abouti à un certain nombre de recommandations qui s'inscrivent essentiellement dans les impératifs du renouvellement de chacun des métiers de l'éducation-formation, de la recherche et de la gestion. Ces recommandations sont ventilées selon la catégorie des métiers dont il s'agit :

- **Concernant les éducatrices et les éducateurs du préscolaire :** élaboration Concernant le corps des enseignants et des formateurs : clarification des missions des membres de l'encadrement pédagogique en les considérant à la fois comme des

acteurs pédagogiques, culturels et sociaux. Il convient à cet effet d'intégrer, dans une même vision et une même approche, les différentes fonctions et tâches conférées à cet encadrement et qui comprennent : les missions relatives aux apprentissages et aux formations au sein de l'établissement, le soutien scolaire, le développement des métiers, l'encadrement professionnel des nouveaux enseignants et formateurs, la contribution à la gestion des projets pédagogiques de l'établissement, ainsi que le conseil et la recherche dans les domaines de compétence de ces acteurs.

Outre cette intégration des missions de l'encadrement, il est nécessaire de prendre en compte les spécificités et les exigences du travail de ces acteurs en milieu rural ainsi que dans des environnements et contextes difficiles et exigeants : encadrement des catégories sociales à besoins spécifiques, en situation de handicap, enfants en transhumance, jeunes délinquants, etc.

- **Concernant le corps des enseignants chercheurs :** reconsidérer leur statut dans le cadre d'une approche novatrice en matière de définition des profils, en veillant à renforcer les missions de recherche et la gestion des projets de recherche ;
- **Concernant le corps des inspecteurs :** revisiter le statut et les missions de l'inspecteur dans le sens d'une valorisation de son rôle en matière d'encadrement, de formation, de supervision pédagogique, d'évaluation et de suivi pédagogique des établissements. Ces mesures devront également comprendre la mobilisation des ressources nécessaires à ce corps de métiers ainsi que la marge de manœuvre appropriée

pour qu'il s'acquitte convenablement de ses missions ;

- **Concernant la direction pédagogique :** redéfinir ses missions en relation avec son environnement et sur le principe de la consécration de son leadership et de son rôle dans le pilotage effectif et responsable de l'établissement qui lui est assigné ;
- **Concernant le corps des planificateurs :** développer leurs missions dans le cadre d'approches contemporaines en matière de gouvernance, de pilotage des projets et d'élaboration de politiques pédagogiques régionales et locales. Ces missions revisitées appellent également des compétences solides en matière de gestion des ressources humaines, d'élaboration et d'évaluation des plans d'action régionaux, celle des performances des établissements scolaires, ainsi que la conception de plans et de projets nouveaux en matière d'ingénierie et de régulation pédagogique ;
- **Concernant le corps des chargés d'orientation :** revisiter leurs missions afin qu'ils intègrent l'encadrement cognitif relatif aux métiers, aux spécialités et aux innovations en matière de formation, d'accompagnement, de réorientation, de soutien psychologique et d'appui à l'intégration dans les structures de formation ;
- **Concernant le corps des fonctionnaires affectés aux tâches de gestion et aux services à vocation logistique et financière :** actualiser les textes réglementaires organisant ces corps de métiers afin de leur permettre de s'adapter aux exigences de la gestion décentralisée et de bénéficier de formations spécialisées dans leurs domaines de compétence.

L'ensemble de ces conclusions et recommandations ouvre des perspectives et des possibilités très prometteuses pour l'engagement de ce chantier relatif aux acteurs pédagogiques considérés comme la pierre angulaire de l'édifice de la réforme.

VII. Elaboration d'une stratégie intégrée pour la communication

La communication du Conseil durant les premières années de son mandat a été marquée par l'absence d'une stratégie intégrée en la matière. Par conséquent, la plupart des opérations et des initiatives entreprises à cet effet ont été dominées par :

- Le cachet institutionnel : qui a confiné la communication du Conseil dans le seul cercle des acteurs institutionnels au lieu de s'étendre à l'ensemble des parties concernées ;
- Le caractère évènementiel : qui a fait que les actes de communication aient été exclusivement motivés par les activités du Conseil (sessions, colloques, publications, etc...);
- La nature conjoncturelle : prenant la forme d'une « communication réactive » suite à des prises de position énoncées dans l'opinion publique ou exprimées dans des médias à propos de telle ou telle question déterminée ;
- La « tonalité académique » du discours : qui a prévalu dans cette communication l'empêchant de faire parvenir ses messages à toutes les couches sociales visées, ainsi qu'aux acteurs, aux intervenants et aux parties concernées et intéressées ;
- Le cachet purement procédurier : inhérent à la communication interne.

Quant aux canaux de communication qui ont été activés, ils ne sont pas allés au-delà des vecteurs classiques qui ne répondent que très partiellement aux attentes et aux besoins effectifs et immédiats des catégories de destinataires visées.

Considérant le rôle déterminant de la communication en tant que l'une des principales déclinaisons des fonctions du Conseil, et à la lumière des enseignements tirés de l'expérience accumulée durant la période antérieure, tels qu'ils ont été synthétisés ci-dessus, l'institution a veillé, durant l'année 2016, à élaborer une stratégie de communication interne et externe intégrée, globale et multicanale. Cette stratégie de communication a été élaborée sur la base d'une approche largement participative à laquelle ont pris part des membres du Conseil, des ressources et des responsables propres à l'institution, ainsi qu'une expertise extérieure.

Les principaux repères qui balisent cette stratégie de communication se déclinent comme suit :

- Opter pour une politique de communication équilibrée et modérée en conformité avec le statut du Conseil en tant qu'institution constitutionnelle ;
- Renforcer l'approche participative en veillant à l'implication de l'ensemble des parties concernées et des différentes composantes de la société en application de la devise selon laquelle « L'école est l'affaire de tous » ;
- Considérer que la communication devrait servir un objectif noble ; celui de la réussite de l'école de l'équité, de la qualité et de la

promotion de l'individu et de la société ;

- Fonder la communication sur le principe du partage des contenus que les différentes instances et structures du Conseil produisent dans l'optique de favoriser son appropriation et sa mise en œuvre à travers les divers chantiers engagés sur le terrain.

La stratégie de communication du Conseil vise la réalisation des objectifs suivants :

- Renforcer la communication interne en tant que socle pour la communication externe ;
- Mettre en exergue l'identité du Conseil et assurer son rayonnement ;
- Mobiliser les catégories ciblées visés par la réforme de l'école marocaine ;
- Plaider en faveur de la défense de l'école marocaine et de son projet de réforme ;
- Faire connaître les productions du Conseil et œuvrer pour la vulgarisation et l'assimilation de leurs contenus en vue de leur appropriation par le public visé.

Durant l'année 2017, la mise en œuvre de cette stratégie sera poursuivie avec, comme finalité, l'affinement d'un pacte social qui garantit l'adhésion de tous en vue de réussir la réforme de l'école au niveau escompté par l'ensemble des marocains et exigé par le devenir du pays sur fond d'un contexte mondial en mutation accélérée.

Le Conseil a par ailleurs lancé, durant cette année, l'opération de restructuration de son portail électronique en harmonie avec les nouveaux objectifs stratégiques de communication de l'institution.

Il est à signaler, à ce propos, que le nombre de visiteurs du portail du Conseil a connu une sensible augmentation en passant de 47979 visiteurs en 2015 à 78413 visiteurs en 2016.

Par ailleurs, en vue de renforcer l'ouverture sur les médias nationaux, le Président du Conseil, ainsi que des membres et responsables de l'institution, ont accordé des interviews à des médias écrits et participé à des émissions (talk show) sur les médias audiovisuels traitant de questions et de problématiques relatives à l'école marocaine, aux perspectives de sa réforme, ainsi qu'aux divers travaux du Conseil en relation avec ces chantiers de la réforme.

VIII. Système d'information

Dans le cadre des travaux préparatoires pour la mise en place d'un système d'information dédié au secteur de l'éducation, de la formation et de la recherche scientifique, en tant que dispositif essentiel pour l'accompagnement du développement du système éducatif marocain, le suivi des projets de sa réforme, l'évaluation de ses performances et de sa gouvernance, le pôle des systèmes d'information auprès du Conseil, en collaboration avec les départements ministériels en charge de l'éducation, de la formation professionnelle, de l'enseignement supérieur, de la recherche scientifique et de l'enseignement traditionnel, a élaboré une étude de cadrage pour le choix de la meilleure configuration pour ce dispositif dédié aux données et indicateurs du système d'éducation-formation et de la recherche.

Durant cette phase préparatoire, l'étude de cadrage a concerné les actions suivantes:

- Collecte et analyse des données et des indicateurs disponibles auprès de l'Instance Nationale de l'Évaluation et du Pôle Etudes

et Recherches, ainsi qu'auprès des principaux partenaires du Conseil ;

- Elaboration du cadre référentiel spécifique au réseau des données et des indicateurs partagés avec les partenaires ;
- Elaboration des protocoles d'échange des données et des informations avec l'ensemble des partenaires ;
- Finalisation de la feuille de route et des cahiers des charges pour l'élaboration du système d'information escompté ;
- Estimation des ressources humaines et financières nécessaires à la réalisation de ce projet.

L'étude de cadrage a été réalisée sur quatre phases :

- Phase I : cadrage de l'étude et identification du cadre logique de toutes les étapes de l'étude ;
- Phase II : collecte des données pertinentes et analyse des systèmes d'information et de gestion des bases de données disponibles ;
- Phase III : exploration des scénarii possibles pour l'élaboration du système d'information et le choix de la configuration idoine ;
- Phase IV : réalisation de l'étude détaillée de l'ensemble des modules du système d'information.

En relation avec le développement du Système d'Information du Conseil, l'Instance Nationale de l'Évaluation a lancé un portail statistique dont l'objectif est de fournir les données et les indicateurs relatifs au système éducatif national sous forme de bases de données, de cartes et de représentations analytiques que l'Instance met à la disposition des cadres du Conseil, des acteurs éducatifs et des partenaires. Ce portail statistique permet d'identifier et de

suivre l'évolution des principaux indicateurs des performances du système dans le cadre de la mission de veille que remplit l'INE auprès du Conseil.

Dans le même ordre d'idées, le Conseil a veillé à développer ses capacités en infrastructures informatiques et en sécurité de ses systèmes informatiques (équipements, logiciels, etc...). Il a également développé un système numérique, distribué en clés USB offline, pour l'administration des tests et des questionnaires relatifs au Programme National d'Évaluation des Acquis des élèves (PNEA-2016).

L'institution a également adopté le système SAS-VA en tant que plateforme transversale pour le traitement et la mise à disposition des données au profit de l'INE. Le dispositif a été généralisé au niveau de l'ensemble des usagers au sein de l'INE et une formation a été dispensée à l'ensemble des ressources du Conseil concernées par ces données. De même un environnement numérique de travail a été systématisé au sein des structures du Conseil regroupant l'ensemble des applications dédiées à la production, la gestion et le partage des données et des informations. Le dispositif est complété par des solutions d'archivage et de sécurité des données produites et mises en circulation.

Cet environnement numérique comprend notamment :

- Une messagerie ;
- Une application de prise en charge des processus de travail ;
- Une application d'archivage numérique des documents ;
- Un formulaire de gestion des demandes d'intervention informatique et technique ;

- Une application pour la gestion du système de réservation et d'utilisation des salles de réunion ;
- Une application pour les actualités internes.

IX. Coopération nationale et internationale

La coopération constitue un mécanisme essentiel dans le fonctionnement du Conseil. Elle permet le renforcement et la coordination des relations de partenariat et de coopération avec les départements gouvernementaux concernés par l'éducation-formation et la recherche scientifique, ainsi qu'avec les acteurs et les partenaires nationaux et internationaux, dans le cadre d'une approche intégrée et complémentaire pour l'appui aux chantiers de la réforme.

Elle constitue également un moyen d'appui à l'expertise et aux travaux internes du Conseil, un levier pour l'ouverture sur l'environnement national et international, notamment pour explorer les bonnes pratiques et les nouvelles approches en matière d'éducation, de formation et de recherche scientifique.

1. Sur le plan national

- Parachèvement du processus d'institutionnalisation de la coopération sectorielle entre le Conseil et les départements ministériels en charge de l'éducation-formation et de la recherche scientifique en matière de coordination des systèmes d'information, d'évaluation, de formation, de recherche, d'études et de partage de l'expertise ;
- Institutionnalisation de la coopération avec les institutions et les établissements nationaux et régionaux concernés par les

questions relatives à l'éducation-formation et à la recherche ;

- Travaux préparatoires pour la mise en place d'un cadre général pour le partenariat avec l'Académie Hassan II pour les Sciences et les Techniques en vue de développer et d'encourager la recherche scientifique et l'innovation ;
- Travaux préparatoires pour la mise en place des canaux de coopération avec les associations concernées par les problématiques de l'éducation-formation et de la recherche scientifique, y compris les associations de parents d'élèves et les organisations de la société civile.

2. Sur le plan international

- Exploration des opportunités de coopération et de développement des partenariats avec les organisations et institutions internationales, notamment avec les conseils de l'éducation, les institutions d'évaluation et les centres de recherche internationaux ;
- Etablissement de passerelles de coopération avec certains centres et organisations internationaux œuvrant dans les domaines de l'éducation-formation et de la recherche scientifique, notamment l'Union européenne, l'OCDE, La Banque Mondiale, le British council, et le réseau arabe d'information sur l'éducation (Cham'aa) .

3. Partenariat au service des missions d'évaluation du Conseil

Dans le cadre du renforcement des missions d'évaluation du Conseil, l'INE a poursuivi le développement des relations de partenariat avec un certain nombre d'organisations et d'institutions nationales et internationales autour de projets d'évaluation et de formation à même de contribuer à la

promotion et à la consécration de la culture de l'évaluation, au plan national, d'une part, et de l'autre la valorisation des pratiques d'évaluation et le renforcement des capacités des cadres du Conseil dans le domaine de l'évaluation pédagogique.

- Dans ce contexte, un projet de « Renforcement des capacités de l'Instance Nationale d'Évaluation auprès du Conseil » a été finalisé avec le concours d'une expertise européenne et un financement de l'UE et sera mis en œuvre fin 2017. Ce projet devra également aboutir au jumelage de l'INE avec une institution européenne similaire ;
- Conclusion d'un accord entre l'INE et le Conseil national de l'enseignement scolaire en France portant sur la coopération en matière d'évaluation, de conduite de projets communs et d'échange d'experts.

X. Documentation, publication et traduction

L'année 2016 a constitué un tournant décisif dans le processus de mise en place du Centre de documentation, de publication et de traduction (CDPT), coïncidant avec une réingénierie globale du projet.

Les principales activités du Centre, durant l'année 2016, outre l'appui documentaire qu'il assure au profit des organes du Conseil et de ses structures administratives, ont été articulées autour des axes suivants :

- Refonte des procédures de traitement et de gestion du fonds documentaire :
 - Elaboration de l'appel d'offres relatif à la mise en place d'une solution RFID (Radio Frequency Identification ou identification par radio fréquence)

appliquée aux bibliothèques et à l'optimisation du logiciel documentaire « PMB » ;

- Enrichissement du fonds documentaire du Centre :
 - Sélection d'une liste de nouvelles acquisitions en langues arabe, française et anglaise ;
 - Consultation des libraires et lancement de l'opération d'acquisition ;
 - Renouvellement des abonnements électroniques.
- Compilation d'une base de données de chercheurs dans les domaines de l'éducation, de la formation et de la recherche scientifique, exerçant au sein des universités, des centres de formation aux métiers de l'éducation et de la formation et des écoles et instituts supérieurs, en vue de la constitution d'un réseau de compétences.
- Edition et traduction des travaux du Conseil finalisés durant l'année.

XI. Gestion et développement des ressources support pour les missions du Conseil

La politique managériale du Conseil s'inscrit dans le cadre d'une vision intégrée dans laquelle les ressources humaines employées dans les structures de l'administration, de la gestion, de la recherche et de l'évaluation, comme les ressources financières mobilisées, sont toutes assignées à l'appui des missions du Conseil et à son accompagnement dans

la bonne exécution de ses fonctions en tant qu'instance de conseil, d'évaluation et de proposition.

A cet effet, le Conseil a poursuivi, durant l'année 2016, l'effort de développement de son potentiel humain et financier afin de répondre aux besoins de fonctionnement de ses instances et structures et pour la réalisation des diverses tâches qu'il entreprend. Cet effort a concerné notamment :

- Le renforcement des ressources humaines par le biais de recrutements ciblés faisant passer les effectifs du Conseil de 67 à 78 personnes, entre janvier et décembre 2016, dont 64% sont de hauts cadres spécialisés, avec un taux d'encadrement de 73%. La proportion de femmes dans ces effectifs représente 40% ;
- La poursuite de la formation continue au profit des diverses catégories d'employés et de cadres du Conseil, notamment en matière d'évaluation, de conduite des projets et de gestion des ressources humaines et de la communication ;
- La valorisation des ressources consacrées à l'appui des missions du Conseil en termes de consultation, d'évaluation et de proposition : études, élaboration des rapports, évaluation, système d'information, communication, documentation et édition, manifestations publiques, etc....



PARTIE II : **PERSPECTIVES D'ACTION**

PARTIE II : PERSPECTIVES D'ACTION

Les perspectives d'action du Conseil s'inscrivent dans la continuité et le prolongement des efforts déployés en vue de renforcer son rôle et ses missions, de consacrer son positionnement focal et son rôle stratégique dans le paysage de l'éducation nationale, de la formation et de la recherche scientifique, conformément aux prérogatives constitutionnelles qui lui sont conférées.

Dans ce contexte, le Conseil poursuivra durant l'année 2017 les objectifs suivants :

- Consolider son positionnement institutionnel et fonctionnel, en tant qu'institution indépendante de bonne gouvernance et dans le respect total des prérogatives de chacune des parties prenantes dans le système éducatif ;
- Initier des projets et des actions visant à approfondir et à enrichir la Vision stratégique de la réforme ;
- Consacrer la culture de l'évaluation et renforcer la batterie de ses instruments et de ses indicateurs, ainsi que sa grille référentielle et ses critères, selon une double approche : globale et thématique ;
- Renforcer l'action de communication et de coopération du Conseil et élargir son rayonnement au plan national et international.

En matière de définition des perspectives d'action au titre de l'année 2017, le Conseil se réfère au plan d'action biennal 2016-2017 tel qu'il a été approuvé par l'Assemblée générale, lors de la 8^{ème} session du Conseil, tenue en date du 21 décembre 2015.

Les projets programmés pour 2017 sont déclinés comme suit :

I. Projets relatifs aux activités de l'Assemblée générale et des instances qui en dérivent

Commission de l'éducation-formation pour tous et de l'accessibilité

- Finalisation du travail sur le projet de l'enseignement préscolaire, notamment sous l'angle de la généralisation, de l'obligation, de la gouvernance et de la supervision, du modèle pédagogique, de la formation des éducatrices et des éducateurs et du financement ;
- Travaux préparatoires pour le projet portant sur le thème de la discrimination positive en faveur du monde rural ;
- Travaux préparatoires pour le projet d'appui aux apprenants et aux acteurs pédagogiques.

Commission de la gouvernance du système national de l'éducation et de la formation

Poursuite du travail sur les projets suivants :

- La bonne gouvernance et la gestion efficiente du système aux niveaux national, régional et local ;
- Le partenariat institutionnel et la mobilisation pour la promotion continue de l'école marocaine ;
- Le financement du système éducatif et des opérations inscrites dans le cadre de la réforme, notamment à travers la diversification des sources de financement et la garantie de leur efficacité.

Commission des curricula, programmes, formation et outils pédagogiques

Poursuite du travail sur les projets suivants :

- Approche méthodologique pour l'évaluation et la révision des curricula, des programmes et des formations ;
- Projet de programme pédagogique destiné aux enfants en situation de handicap ;
- Projet d'encouragement de l'excellence ;
- Projet d'élaboration de la stratégie relative à l'intégration des technologies numériques dans le système éducatif.

Commission des métiers de l'enseignement, de la formation et de la gestion

- Finalisation du projet de rapport sur la promotion des métiers de l'éducation, de la formation, de la gestion et de la recherche, notamment les modules consacrés à l'éducation-formation et à la recherche, et aux métiers de l'inspection, de la direction, de la gestion, de la planification et de l'orientation.

Commission de la recherche scientifique et technique et de l'innovation

- Poursuite du travail sur le projet de réforme de l'enseignement supérieur, ainsi que celui de la promotion de la recherche scientifique et de l'innovation, y compris la vie étudiante, les écoles doctorales et la gouvernance de la recherche scientifique.

Commission des services sociaux, culturels et de l'ouverture des établissements de l'éducation et de la formation sur leur environnement

- Finalisation du projet de rapport du Conseil sur les programmes de l'éducation non formelle ;

- Poursuite du travail sur le projet de « l'école et la culture », le projet de l'adaptation des enseignements et des formations aux métiers du futur et de l'international.

À côté de ces projets, les Groupes spéciaux de travail, créés par le Conseil, poursuivent leur action sur trois thématiques essentielles :

- La réforme du système de la formation professionnelle à l'horizon 2030 ;
- La réforme de l'enseignement religieux ;
- L'enseignement privé en tant que composante du système national de l'éducation-formation.

Il est à rappeler que l'ensemble de ces projets sera soumis aux délibérations du Conseil dans la perspective de leur approbation, une fois finalisés et qu'ils aient reçu l'aval du Bureau quant à leur éligibilité à figurer à l'ordre du jour des prochaines sessions du Conseil.

II. Projets d'évaluation du système éducatif programmés par l'Instance Nationale de l'Évaluation, auprès du Conseil, inscrits notamment dans le cadre des évaluations d'accompagnement de la mise en œuvre de la Vision stratégique 2015-2030

- Finalisation du projet relatif au rendement interne et externe de l'enseignement supérieur ;
- Finalisation de l'évaluation du financement de l'éducation ;
- Généralisation du projet de gestion des établissements publics ;
- Programme national d'évaluation des acquis dans les cycles primaire et secondaire ;
- Évaluation de l'éducation numérique ;

- Evaluation des programmes spécifiques destinés aux apprenants en situation de handicap ;
- Etude sur le thème des « Représentations de l'éducation et de son coût pour les familles marocaines » ;
- Evaluation du système pédagogique de l'enseignement supérieur ;
- Evaluation des laboratoires de recherche scientifique ;
- Evaluation des métiers de l'éducation ;
- L'orientation scolaire ;
- Evaluation du soutien social.

III. Projets d'études, de recherche, de veille et d'innovation

- Réalisation des études de benchmarking en relation avec les thématiques inscrites dans le plan d'action du Conseil ;
- Identification des bonnes pratiques internationales dans les domaines de l'éducation, de la formation et de la recherche scientifique et appui aux productions pédagogiques et scientifiques du Conseil ;
- Elaboration d'une stratégie pour la veille et le monitoring, national et international, en matière d'éducation et mise en place d'un dispositif de prospective relatif aux perspectives d'avenir du système national d'éducation-formation et de recherche scientifique ;
- Elaboration d'une stratégie intégrée pour l'innovation dans ses diverses dimensions et dans les domaines relatifs à l'éducation-formation et à la recherche ;
- Finalisation des travaux relatifs aux trois projets suivants :
 - Projet de promotion du rôle des associations professionnelles des

acteurs pédagogiques ;

– Projet de rénovation des missions et des rôles des organisations représentatives des familles des apprenants ;

– Projet d'élaboration d'un nouveau modèle pour les apprentissages dans le cycle de l'enseignement obligatoire.

- Finalisation de l'étude relative à l'intégration des technologies numériques dans le système éducatif. Cette étude devra couvrir les dimensions descriptives de l'existant, la dimension comparative avec les bonnes pratiques internationales et la dimension prospective en vue de proposer une vision globale de l'exploitation fonctionnelle de ces technologies dans le système éducatif, tous niveaux et domaines confondus.

IV. Projets pour le système d'information

- Poursuite de l'action commune entre le Conseil et les départements ministériels concernés en vue de mettre en place un système d'information national dédié au champ de l'éducation-formation et à la recherche scientifique. Ce dispositif devra obéir aux exigences de la crédibilité, de la fiabilité et de l'actualisation permanente afin de répondre aux besoins des usagers institutionnels, sur la base d'une contractualisation explicite en la matière.

V. Projets de communication

- Mise en œuvre de la nouvelle stratégie de communication du Conseil de manière à en faire un dispositif d'accompagnement régulier de ses sessions, de ses travaux, de ses manifestations et de ses productions.

Le programme de communication du Conseil, à l'horizon 2017, comprend notamment :

- La couverture appropriée des travaux du Conseil et de ses instances ;

- La communication autour des manifestations publiques et des productions du Conseil ;
- L'organisation des troisièmes rencontres régionales du Conseil, dès la rentrée scolaire et universitaire 2017-2018 ;
- L'organisation d'auditions et d'ateliers de travail et d'échange avec la participation d'intervenants concernés par la question éducative ;
- Le renforcement de la présence du Conseil sur le Web ;
- Le renforcement du partenariat avec la presse et les médias.

VI. Manifestations publiques

- **Colloque sur le thème : « Evaluation de la recherche scientifique : défis et réalisations », décembre 2017**

› Objectifs :

- Examen de la problématique de l'évaluation de la recherche scientifique en tant que composante des travaux de l'Instance Nationale de l'Evaluation, et en tant que vecteur pour la consécration de la culture de l'évaluation ;
- Contribution à l'élaboration de fondements référentiels pour les approches de l'évaluation de la recherche et identification de l'existant en termes de processus d'évaluation de la recherche aux fins d'identification des lacunes éventuelles dans ces dispositifs et de proposition de solutions appropriées pour y remédier ;
- Proposition de pistes et de leviers à même d'aider au développement d'une politique efficiente en matière de recherche scientifique.

› Axes du colloque :

- Le benchmark international en tant qu'instrument pour l'évaluation ;
- Classement des universités sur le critère de la recherche scientifique, en focalisant l'attention sur la situation du continent africain en la matière ;
- Identification des bonnes expériences exemplaires ;
- Évaluation du cycle doctoral ;
- Mécanismes d'évaluation de la production scientifique ;
- Evaluation de la coopération scientifique et des partenariats en la matière.

- **Colloque sur le thème : « Rôle de l'innovation pédagogique dans la réussite de la réforme de l'éducation au Maroc », avril 2018**

› Quelques objectifs préliminaires :

- Considérer l'innovation dans l'ensemble des champs d'action du système éducatif, ainsi que dans les modalités mises en œuvre pour assumer ses diverses fonctions ;
- Consacrer le rôle de l'innovation en tant que levier essentiel pour la promotion du système éducatif ;
- Faire un benchmark des bonnes pratiques internationales en matière d'innovation pédagogique ;
- Mettre en exergue le rôle de l'innovation pédagogique dans la réussite de la réforme éducative.

Il convient de signaler que la commission préparatoire de ce colloque est actuellement

en train de développer et de finaliser les axes et le programme de cette rencontre.

- **Rencontres régionales sur le thème : « Elaboration d'une charte nationale pour la réussite de la réforme éducative » (intitulé provisoire) : Octobre-Novembre 2017**

Le projet d'organisation de ces rencontres régionales s'inscrit dans le cadre des efforts du Conseil destinés à dynamiser la mobilisation continue des acteurs concernés autour des thématiques de la réforme et de la rénovation permanente de l'école marocaine.

Il s'inscrit également dans le cadre de la consécration par le Conseil de l'approche qu'il a mise en œuvre depuis son installation en 2014 et qui consiste à organiser régulièrement des contacts directs avec les acteurs éducatifs et les partenaires de l'école.

- **Objectifs :**

A travers l'organisation de ces rencontres, le Conseil vise notamment à :

- Collecter les idées et les propositions à même d'apporter une valeur ajoutée en matière d'élaboration d'une charte nationale engageant l'ensemble des acteurs, des intervenants et des partenaires autour des objectifs de la réforme. Ces rendez-vous ont également pour finalités de définir le rôle de chacune des catégories concernées dans la promotion de l'école marocaine ;
- Mener et approfondir ensemble la réflexion en vue de définir les responsabilités et les engagements, de manière interactive en ce qui concerne,

notamment, les acteurs pédagogiques, leurs représentants syndicaux et professionnels, les associations de parents et tuteurs d'élèves, les organisations de la société civile, etc. L'objectif transversal de ces débats converge vers la libération des initiatives et des énergies locales et régionales, sur la base d'une vision nationale convergente vers la concrétisation du projet de rénovation de l'école marocaine ;

- Permettre au Conseil, après cette tournée des régions et le parachèvement des diverses consultations programmées, de préparer un projet de plateforme de contractualisation sociale, sous forme d'un document qui définit les responsabilités et les obligations en matière de mise en œuvre de la réforme de l'école. Ledit document, qui devrait représenter la quintessence des propositions exprimées lors des diverses rencontres, sera ensuite présenté et débattu lors d'une rencontre qui sera organisée à cet effet au niveau national.

VII. Projets de coopération

- Finalisation du processus d'institutionnalisation de la coopération globale et thématique entre le Conseil et les départements ministériels en charge de l'éducation, de la formation et de la recherche scientifique, notamment dans les domaines des systèmes d'information, de l'évaluation, de la recherche, des études et de l'échange de l'expertise au plan national ;
- Institutionnalisation de la coopération avec les conseils de gouvernance et les institutions et établissements publics

nationaux concernés par les questions de l'éducation-formation et de la recherche ;

- Renforcement des partenariats avec les différents acteurs dans le domaine de l'éducation-formation et de la recherche scientifique, sur les plans national et international ;
- Exploration d'opportunités de coopération et de développement des partenariats avec les institutions et les organisations internationales, notamment les conseils en charge de l'éducation, les institutions d'évaluation et les centres de recherche internationaux.

VIII. Projets de documentation, de publication et de traduction

- Poursuite du développement d'un Centre de documentation spécialisé dans les domaines de l'éducation-formation et de la recherche scientifique, à travers :
 - Le lancement de la mise en place d'un centre de documentation virtuel ;
 - La diversification des prestations et produits documentaires offerts par le Centre.
- Lancement du projet de reconstitution de la mémoire documentaire de l'école ;
- Développement de la notoriété du Centre de documentation, à travers les actions suivantes :
 - Ouverture du Centre aux utilisateurs internes (membres et cadres du Conseil) et externes ;

– Développement d'un portail documentaire, qui donne accès d'une part à la base de données documentaires et d'autre part, aux différents abonnements et ressources électroniques du centre de documentation ;

– Mise en œuvre d'une politique d'animation pouvant comprendre notamment l'accueil en visite de groupes d'étudiants, séances de signature de nouvelles parutions, organisation d'expositions et de rencontres pour la présentation de publications du Conseil, etc.

- Mise en œuvre d'une politique de publication et de traduction, comprenant notamment :
 - La publication progressive de l'ensemble des productions du Conseil depuis son installation ;
 - La relance des publications académiques (Revue Al Madrassa Al Maghribiya et les Cahiers de l'éducation-formation) ;
 - L'accompagnement de l'ensemble des parutions du Conseil par des synthèses en langues amazighe, française, espagnole et anglaise ;
 - L'établissement de partenariats avec les centres de documentation, les institutions et les bibliothèques spécialisées dans les domaines de l'éducation, de la formation et de la recherche.



ENSEIGNEMENTS CAPITALISÉS ET NOUVEAUX DÉFIS

L'année 2016 a constitué, pour le Conseil, un moment d'introspection particulier, à la faveur d'une étude d'évaluation confiée à une expertise extérieure. Cette étude a permis de passer en revue les acquis cumulés aux niveaux organisationnel, institutionnel et académique qu'il convient de consacrer et de développer. Elle a également pointé les lacunes qui affectent certains aspects de son fonctionnement, en vue de prendre les mesures appropriées pour y remédier et améliorer les possibilités de perfectionnement au niveau de l'ensemble des performances institutionnelles et scientifiques du Conseil.

I. Enseignements du bilan du mi-mandat

Le Conseil a pu capitaliser, durant la première moitié de son mandat, un certain nombre d'acquis positifs, dont notamment :

- La mise en place d'une organisation administrative, institutionnelle et managériale cohérente et en mesure d'assurer les conditions nécessaires à la réalisation des objectifs escomptés de l'action du Conseil ;
- La mise en place de règles et de procédures de fonctionnement optimal aux niveaux managérial et financier, ainsi qu'en matière d'organisation de ses instances de délibération et de production scientifique ;
- La recherche de compétences polyvalentes et diversifiées ;
- Un fonctionnement fondé sur les principes de la collaboration, de la dynamique collective et de l'action horizontale ;
- Une articulation efficiente entre la technostructure, d'une part, et les instances du Conseil d'autre part, à travers une définition fine des relations entre l'ensemble des entités et composantes de l'institution, sur la base d'une approche fondée sur la coordination, les complémentarités et l'exigence de la qualité ;
- La consécration des pratiques démocratiques et des fondamentaux de la gestion rationnelle, ainsi que la représentativité de toutes les composantes dans la réalisation des travaux des instances du Conseil ;
- La réalisation d'un bilan conséquent de productions institutionnelles durant une période relativement courte de mi-mandat, sous forme de textes réglementaires, d'avis, de rapports, d'études et de parutions, relatifs aux différentes missions du Conseil ; de consultation, d'évaluation, de proposition ou de prospective.

Néanmoins, des difficultés et des contraintes – normales pour des institutions similaires – sont à relever, notamment :

- la difficulté de se conformer à des échéanciers définis pour la finalisation de certains projets et études inscrits dans le programme d'action du Conseil ; ce qui appelle davantage de vigilance sur l'équilibre entre les ambitions et les contraintes de la réalité ;
- Une exploitation insuffisante de toutes les ressources et les compétences existantes en l'absence d'un référentiel des fonctions et des attributions ;
- Le manque d'un système d'information intégré permettant de collecter l'ensemble

des données, de les centraliser et de les convertir en indicateurs mesurables ;

- La nécessité de redoubler d'efforts pour faire connaître le Conseil et son positionnement institutionnel, diffuser à large échelle la feuille de route de la réforme éducative et de vulgariser auprès des concernés et du large public les publications réalisées par cette institution constitutionnelle ;
- Le renforcement du développement des mécanismes de coordination entre les commissions permanentes en vue d'assurer les convergences suffisantes à même de mener à bien les chantiers programmés, notamment ceux qui ont un caractère ponctuel ;
- La nécessité de mieux cerner les réalités de terrain du système d'éducation-formation et d'en tenir compte dans l'élaboration des productions du Conseil, avec le souci d'une meilleure adéquation entre les opinions et propositions exprimées, d'une part, et les réalités du système d'éducation-formation, d'autre part.

II. 2017 : l'année des défis et des enjeux déterminants

En esquisant les contours des perspectives de son action pour l'année 2017 et ultérieurement, le Conseil est parfaitement conscient des divers défis qu'il aura à relever.

Au niveau de son fonctionnement interne

L'élaboration d'une stratégie managériale intégrée basée sur une approche des résultats par objectifs, et sur la corrélation permanente entre la responsabilité et la reddition des comptes, à travers

des mécanismes clairs, transparents et efficaces ;

- Le développement des mécanismes de coordination interne, verticalement et horizontalement ;
- La stabilisation d'un référentiel pertinent avec des règles et des procédures claires, notamment en matière de gestion des ressources et des compétences, selon les métiers et les spécialités ;
- La mise en place d'instruments de suivi et d'évaluation ainsi que des indicateurs de performance en vue d'améliorer le rendement des structures ;
- La valorisation des compétences et renforcement de leurs capacités fonctionnelles à travers des formations et des qualifications professionnelles continues ;
- La consécration de la culture de l'évaluation globale et continue du fonctionnement du Conseil.

Au niveau des rôles et missions stratégiques du Conseil

La réponse adéquate à ces différents défis internes sera en mesure de réunir les conditions nécessaires et suffisantes pour permettre au Conseil de remplir pleinement ses missions constitutionnelles et de relever les défis stratégiques auxquels il sera sans cesse confronté, notamment :

- Le défi du suivi de la réforme et de l'accompagnement de sa mise en œuvre en termes d'études, d'analyses et d'appréciation, en particulier au sujet des questions problématiques que le Conseil considère comme déterminantes dans

la réussite de tel ou tel chantier. Il s'agit expressément des grandes orientations inscrites dans la Vision stratégique de la réforme, lesquelles nécessitent toutefois de l'approfondissement, de l'explicitation, de l'enrichissement et la proposition de solutions appropriées.

Au premier rang de ces problématiques déterminantes se situent les questions relatives à la gouvernance et au financement du système, l'amélioration des indicateurs de qualité, le modèle pédagogique, la promotion des métiers de l'éducation-formation et de la recherche, l'amélioration et l'adaptation de la qualité des curricula, des programmes et des formations, la mise en œuvre de la discrimination positive en faveur du monde rural et des régions défavorisées, la prise en charge des problèmes des apprenants à besoins spécifiques, filles et garçons, le renforcement de la mission culturelle de l'école, la réforme du système de l'enseignement supérieur, de la recherche et de la formation professionnelle, ainsi que celle de l'enseignement religieux et de l'enseignement privé ;

- Le défi lié aux résistances au changement qui appellent une parfaite prise de conscience vis-à-vis des origines de ces résistances, de leurs diverses formes, ainsi que des pistes à même de les anticiper et de contribuer à leur bonne gestion ;
- Le défi de la consécration du statut constitutionnel du Conseil en tant qu'acteur central du système, en dissipant toute forme d'ambiguïté entre ses prérogatives en termes de consultation, d'évaluation et de proposition, d'une part, et celles des pouvoirs législatif et exécutif, d'autre part ;
- Le défi du suivi de l'impact sur le terrain des

avis, des propositions et des évaluations du Conseil en relation avec le pointage des améliorations des indices de performance et de qualité, interne et externe, en veillant sur le maintien de l'équilibre nécessaire entre le positionnement stratégique du Conseil et les exigences de l'approche de proximité sur le terrain ;

- Le défi de la contribution aux efforts destinés à surmonter tous les facteurs éventuels de ralentissement du processus de la réforme, d'en assurer la mise en œuvre totale et saine, de la préserver des risques de blocage ou d'application sélective, de manière à maintenir sur la bonne voie la conduite de ses divers chantiers ;
- Le défi de la contribution à la mobilisation générale et durable de la société autour de la réforme et de la rénovation continues du système éducatif, grâce notamment à l'optimisation des avantages du pluralisme et de la diversité de la composition du Conseil et de la représentativité de l'ensemble des acteurs du système en son sein, d'une part, et d'autre part, à la consécration de l'approche participative qu'il s'est fixé comme credo, depuis son installation.

Relever ces divers défis appelle, outre l'amélioration des pratiques internes comme évoqué précédemment, le renforcement de l'efficacité institutionnelle du Conseil de manière à assurer une adhésion collective de ses membres conformément à la méthodologie consacrée par cette institution fondée notamment sur le débat sérieux et constructif, l'effort conjugué de réflexion et l'engagement total à respecter les règles démocratiques convenues.

Il appelle également à la capitalisation sur les acquis des processus d'évaluation du Conseil, grâce à l'INE, à travers le développement des dispositifs de suivi et la poursuite du perfectionnement d'une boîte à outils dédiée à l'évaluation au diapason des responsabilités confiées au Conseil en matière de contribution à l'amélioration de la qualité de l'éducation et d'édification de l'école de l'équité, de la qualité et de la promotion.

Ces défis impliquent également le renforcement de la capacité du Conseil en tant que force de proposition en multipliant les projets d'accompagnement de la réforme, en approfondissant la réflexion sur les pistes à même de faciliter la mise en œuvre de celle-ci, d'accompagner les réalités de terrain et de s'inspirer continuellement des bonnes pratiques internationales en la matière.

Dans le même esprit et conformément aux orientations stratégiques du Conseil, il est indispensable de veiller à la poursuite de la coordination étroite avec les départements gouvernementaux, et particulièrement avec les ministères en charge de l'éducation nationale, de la formation professionnelle, de l'enseignement supérieur, de la recherche scientifique et de l'enseignement originel. Une coordination qu'il convient de renforcer

et d'intensifier tout en prenant en compte l'indépendance des uns et des autres, le respect mutuel des prérogatives et des aires de compétence, dans le cadre d'une approche fondée sur les complémentarités et la mutualisation des efforts au service de l'école de l'équité, de la qualité et de la promotion.

L'efficacité de l'action du Conseil se mesure également à la conciliation productive entre, d'une part, la réflexion stratégique sur les grandes problématiques du système et, d'autre part, l'ancrage sur le terrain indispensable pour le renforcement des relations du Conseil avec la réalité concrète du système éducatif. C'est ainsi que l'institution pourra mieux répondre aux attentes des acteurs pédagogiques en termes de réforme et de changement, ainsi qu'à celles des familles et des partenaires de l'école.

Ces objectifs devront s'insérer dans le cadre logique d'une approche qui fera en sorte que le discours soit adossé aux réalités du terrain et que la locomotive du changement soit engagée sur la bonne voie ; celle qui converge avec la réalisation des ambitions légitimes de voir se concrétiser le projet d'école tel qu'il est escompté par les marocains et qu'il soit à la juste mesure du Maroc de la citoyenneté, de la démocratie, du savoir et du progrès.